



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISERE

Assemblée Générale du
26 avril 2015.

Procès-verbal

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FDCI DU 26 AVRIL 2015 A
MONESTIER DE CLERMONT**

M. Jean-Louis DUFRESNE :

Mesdames Messieurs, bonjour à ceux que je n'ai pas vus.

C'est avec un grand plaisir que j'ouvre les travaux de notre assemblée générale 2015 de notre Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère.

Je tiens tout d'abord à remercier les personnalités présentes qui ont bien voulu nous faire l'honneur d'assister à nos travaux de l'assemblée générale.

- Donc, Monsieur René CHALVIN, le maire de Monestier de Clermont.
- Madame Marie-Noëlle BATISTEL, députée de sa circonscription.
- Madame Frédérique PUISSAT, première vice-présidente du Conseil Départemental de l'Isère, qui représente Monsieur Jean-Pierre BARBIER, le Président du Conseil Départemental.
- Monsieur Fabien MULYK, conseiller départemental de l'Isère.
- Madame Clémentine BLIGNY, chef du Service Environnement, à la Direction Départementale des Territoires.
- Monsieur Jacques BONARDI, délégué régional, adjoint de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- Monsieur Philippe CORNET, chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- Monsieur Laurent BICUIVE, adjoint au procureur de la République de Grenoble.
- Monsieur Jean-Yves BOUVET, directeur de l'Office National des Forêts pour l'Isère, nouvellement nommé.
- Madame Maître Sandra CARTIER-MILLON, avocate.
- Monsieur Bernard MERAUD, avocat.
- Monsieur Philippe JOLY, commissaire aux comptes.
- Monsieur Jean-Yves FABRE, expert-comptable.
- Monsieur Bernard FRA, comptable chargé de mission.
- Monsieur Benoît GIRARD, qui représente le président de la Fédération de Pêche.
- Monsieur Hervé REANT ancien président de la Fédération des Chasseurs de l'Isère.
- Monsieur Roger BABOUD-BESSE, ancien président de la Fédération des Chasseurs de l'Isère, bon anniversaire Roger.
- Monsieur Gilles Amaudric DU CHAFFAUT, président de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Dauphiné.
- Monsieur Philippe CATERINO, vice-président des Lieutenants de Louveterie, qui représente monsieur Alain GARON, le nouveau président.
- Monsieur Bertrand DEGERMINIER, représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière, du CRPF.
- Madame Yvonne COING-BELLEY, administratrice du Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs de l'Isère.
- Monsieur Gilbert GRAND, Association des Chiens Courants.
- Monsieur Alain JAY, président de l'Association des Gardes Particuliers.
- Monsieur Raymond PERROUD, président de l'Association des Piégeurs.
- Monsieur Bruno BOUSSIRON, nouveau président du Club National des Bécassiers, accompagné de l'ancien président, Michel PIOZ-MARCHAND.
- Monsieur Jean-Yves EXPILLI, président de l'Association des Chasseurs de Gibier d'Eau.
- Madame Geneviève RICHARD, déléguée de l'Union Nationale pour l'Utilisation du Chien de Rouge.
- Monsieur Roger GOURRAUD, président de l'Association des Déterreurs de l'Isère.
- Monsieur Gérard REVELLIN, président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Isère.

- Et Monsieur et Madame CECILLON-BERNARD qui viendront témoigner avec nous tout à l'heure.

Je veux remercier aussi Monsieur POLITOT René, le président de l'ACCA, et Sébastien FILLIT, et toute son équipe qui ont préparé cette salle, et le fléchage par lequel vous êtes bien arrivés au gymnase de Monestier de Clermont.

Sont excusés :

- Monsieur Jean-Paul BONNETAIN, préfet de l'Isère.
- Madame Annie DAVID, sénatrice.
- Monsieur Bernard SAUGEY, sénateur.
- Monsieur Michel SAVIN, sénateur.
- Madame Joëlle HUIILLIER, députée.
- Madame Michelle BONNETON, députée.
- Madame Geneviève FIORASO, députée.
- Monsieur Jean-Pierre BARBIER, député et président du Conseil Départemental de l'Isère.
- Monsieur Michel DESTOT, député.
- Monsieur François BROTTTE, député.
- Monsieur Alain MOINE-BRESSANT, député.
- Monsieur Michel ISSINDOU, député.
- Monsieur Erwan BINET, député.
- Monsieur DARLET Jean-Claude, le président de la Chambre à Lecture de l'Isère, étant à Beaucroissant aujourd'hui, nous comprenons tout à fait qu'il ne soit pas présent.
- Monsieur MATTHIEU-BOURETTE, procureur de Vienne.
- Maître Delphine REVEL-MOUROZ, avocate.
- Monsieur Philippe FAVET, Office National des Forêts.
- Monsieur Xavier PENIN, Office National des Forêts.
- Monsieur Laurent BLIN, Direction Départementale des Territoires de l'Isère.
- Monsieur Bernard BAUDIN, président de la Fédération Nationale des Chasseurs.
- Monsieur Gérard AUBRET, président de la Fédération des Chasseurs de la Loire, président de la Fédération des Chasseurs de Rhône-Alpes.
- Monsieur Claude DUC GONINAZ, président de la Fédération des Chasseurs de Savoie.
- Monsieur André MUNIER, président de la Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie.
- Monsieur Jacques AURANGE, président de la Fédération des Chasseurs de l'Ardèche.
- Monsieur Alain HURTEVAN, président de la Fédération des Chasseurs de la Drôme.
- Monsieur Jean-Paul BESSON, président de la Fédération des Chasseurs du Rhône.
- Monsieur Alain CARON, président de la Louveterie.
- Monsieur Georges RIVOIRE, président de l'Association de Furetage et de la Gestion du Lapin de Garenne.
- Monsieur Yves THUILLIER, président de l'Association des Trompes de France-Isère.
- Monsieur Pierre COLIN-MADAN, président d'Isère-Cheval Vert.

Je tiens aussi à remercier Laurence ALBERTIN, qui remplace et qui anime les Trompes de France-Isère aujourd'hui, et qui vous accueille comme chaque année.

Je vais aussi remercier deux personnalités qui ont œuvré pour que notre assemblée générale puisse se tenir dans ce magnifique gymnase, comme vous pouvez le voir.

Monsieur René CHALVIN, le Maire de la commune de Monestier de Clermont et Madame Frédérique PUISSAT, première vice-présidente du Conseil Départemental de l'Isère. Parce que ça n'a pas été chose facile. Il a fallu engager de nombreuses démarches administratives pour y parvenir.

Je souhaite rappeler à tous, je dis bien à tous, et j'en profite parce que les politiques sont avec nous, ce que représente la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère, et les actions qu'elle mène avec tous ses chasseurs dans le domaine de l'environnement.

En premier lieu, notre fédération est une association agréée au titre de la loi de la protection de la nature. Et cela, beaucoup, dans tous les départements parce que nous en avons parlé au niveau national, ont tendance à l'oublier.

La fédération, et toutes les fédérations de chasseurs, sont agréées au titre de la loi sur la protection de l'environnement, et j'insiste beaucoup là-dessus.

Les 18300 chasseurs et les 700 associations qui y adhèrent placent notre fédération en quinzième position au niveau national et au premier rang de la future région Rhône-Alpes Auvergne.

Les missions de service public que nous assumons sont nombreuses et variées. On y compte :

- La mise en valeur du patrimoine cynégétique
- La protection et la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats.
- La prévention et l'indemnisation des dégâts du grand gibier.
- Le maintien de l'équilibre agro sylvo cynégétique.
- La préparation et la formation à l'examen du permis de chasser
- L'information, l'éducation, des gestionnaires des territoires et des chasseurs.
- L'accompagnement des ACCA et AICA.
- ...etc

Nos missions, nous les assumons pleinement et nous allons même au-delà. Comme le montrent nos efforts pour développer les liens et les actions avec d'autres gestionnaires et utilisateurs de la nature.

Pour exemple, je citerai les Relais Cyné que nous avons mis en place depuis plusieurs années.

Le partenariat avec les randonneurs, les cavaliers et les chasseurs.

L'opération, aussi, d'un Dimanche à la Chasse, dont l'objectif est que se rencontrent des non-chasseurs et des chasseurs lors d'actions de chasse.

Les actions de plantations de haies qui nous ont permis, depuis plus de cinq années, d'en planter sur plus de trente-cinq kilomètres.

Les cultures intermédiaires à vocation faunistique, qui maintiennent un couvert après laboure. Nous en avons financé cinq-cents hectares en 2014. Comme vous pouvez le constater, nous sommes très actifs.

J'aimerais insister sur le partenariat que nous avons avec le Conseil Départemental de l'Isère depuis de nombreuses années. Il a toujours été très constructif et les dossiers que nous menons ensemble revêtent tous d'un intérêt général. Cela ne sert pas qu'aux chasseurs.

Nous souhaitons poursuivre en ce sens et voir naître une nouvelle collaboration sur les principaux sujets que sont la haie et les cultures intermédiaires, deux dossiers auxquels nous tenons beaucoup.

Maintenant, au niveau national, la loi d'avenir agricole, l'alimentation et la forêt, qui a été adoptée le 11 septembre 2014, nous donne quelques inquiétudes pour la responsabilité des chasseurs qui pourrait être engagée dans le cadre de la surveillance sanitaire de la faune sauvage.

Quant au projet de loi sur la biodiversité qui a été discuté en première lecture à l'Assemblée Nationale, entre les séances du 16 et 24 mars 2015, sur les requêtes qui ont été déposées par les chasseurs, peu ont été prises en compte.

Donc dans les mois qui suivent, nous ferons parvenir un courrier en expliquant nos inquiétudes à nos députés et à nos sénateurs.

Lors du congrès de la FNC, le ministre de l'agriculture Stéphane LE FOLL, de l'agro-alimentaire et de la forêt, ainsi que le représentant de la ministre de l'écologie Ségolène ROYAL, du développement durable et de l'énergie, nous ont certifié que l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ne sera pas intégré dans cette nouvelle agence de la biodiversité. Pour nous chasseurs, c'est une bonne chose, parce que c'est ce que nous souhaitions depuis longtemps.

Voilà le message que je souhaitais vous faire passer, mesdames et messieurs.

Maintenant, je vais donner la parole à Monsieur CHALVIN, maire de Monestier de Clermont, qui nous accueille dans son joli village, qu'il va nous présenter.

M. René CHALVIN

Madame la députée,

Madame la première vice-présidente du département,

Monsieur le président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère,

Mesdames Messieurs les présidents et présidentes des associations de chasse du département,

Mesdames Messieurs les chasseurs,

Je vous souhaite la bienvenue dans notre commune de Monestier de Clermont.

Nous avons, mon conseiller municipal et moi-même, le plaisir de vous recevoir dans ce gymnase.

La propriété du Conseil Départemental est gérée hors-temps scolaire par la commune.

Ce bâtiment, petit bébé de notre ancien conseiller général Monsieur Roger PELLAT-FINET, à qui je fais un petit clin d'œil, est normalement réservé à une cause d'activité sportive, mais a été spécialement aménagé pour pouvoir accueillir aujourd'hui votre assemblée.

Merci à Frédérique PUISSAT qui nous a appuyés dans notre démarche pour avoir les autorisations nécessaires auprès du Conseil Départemental.

Je tiens aussi à remercier Monsieur René POLITOT président de l'ACCA de Monestier de Clermont et toute son équipe de bénévoles qui œuvrent depuis plusieurs semaines pour que cette assemblée soit réussie.

Notre petite commune d'une superficie de 550 hectares est située à trente minutes de Grenoble.

Desservie par l'autoroute A51, la départementale 1075 qui relie Grenoble à Sisteron ainsi que la ligne SNCF Grenoble-Gap, notre commune est une porte d'entrée au Trièves.

Forte de 1400 habitants, avec une population très jeune, notre centre-bourg concentre bon nombre de commerces, services et entreprises du Trièves.

De nombreuses associations sportives et culturelles dont la chasse, sont la vie du village. Par les manifestations et par le plaisir qu'elles procurent, individuellement et collectivement.

Une école maternelle, une école primaire, ainsi qu'un collège accueillent environ 600 enfants tous les jours, sur la commune de Monestier de Clermont. Le village possède plusieurs éléments patrimoniaux

remarquables tels que le château de Bardonenche, ancien bâtiment de captage d'eau minérale qui se trouve juste derrière vous, la Chapelle de La Salette.

Monestier de Clermont, c'est aussi une vraie terre d'entrepreneurs, puisque deux entreprises de renommée mondiale et cotées en bourse sont issues de notre petit village, les entreprises ex-Allibert et l'entreprise Moncler.

Voilà, j'en termine, Monsieur le président, en vous souhaitant une bonne assemblée générale de votre fédération, une excellente journée et j'espère que vous garderez un très bon souvenir de votre passage à Monestier de Clermont. Merci de votre attention.

M. Jean-Louis DUFRESNE :

Merci Monsieur le Maire pour votre accueil. Je vais passer la parole à Madame PUISSAT, première vice-présidente du Conseil Départemental.

Mme Frédérique PUISSAT :

Monsieur le Président, Madame la députée. Mesdames et messieurs les chasseurs, bienvenu à Monestier de Clermont.

Alors il est vrai que je prends la parole, non sans émotion, parce que comme le président l'a dit, comme René CHALVIN l'a dit, nous ne sommes pas là par hasard, c'est une première sur Monestier de Clermont et je crois que c'est aussi une première sur le Sud-Isère, car rarement votre assemblée générale a eu lieu sur le Sud-Isère.

Alors tout ça est le fruit de deux circonstances.

D'abord l'opportunité d'avoir une salle. Et puis surtout l'opportunité d'avoir des gens qui portent ce projet. Et voici deux ans que Sébastien FILLIT et moi nous nous sommes entretenus. Il m'a dit qu'il serait peut-être bien, que dans deux ans, nous ayons l'assemblée générale départementale de la chasse. Alors je lui ai dit que cela ne serait pas simple, mais que nous essayerions de nous y atteler.

Puis finalement, au fur et à mesure, ce projet prit forme. D'abord parce que nous avons eu l'opportunité de cette salle, et je souhaite remercier les services du département, notamment les services du SDIS qui nous ont permis effectivement de l'utiliser à des fins non dévolues au départ, puisque nous sommes dans un gymnase, qui a été mis à disposition de nos jeunes collégiens il y a deux ans. Puis, parce que nous avons eu la chance d'avoir votre fédération, Monsieur le Président, qui accepté d'être présent ici.

Nous avons eu aussi la chance d'avoir Jean-Marc BONTHOUX, qui est un chasseur et un habitant du Sud-Isère, qui a porté notre voix au niveau de la fédération et bien entendu, nous avons cité René POLITOT, Sébastien FILLIT, Bernard FILLIT et toute l'équipe de chasseurs qui travaillent depuis deux ans à cette assemblée générale.

Alors je dis ça car, vous voyez que nous sommes aujourd'hui sur des moquettes. Cela fait deux ans que nous les avons démonté à Alpexpo pour pouvoir les mettre en double-couche sur ce terrain, je dis bien en double-couche, au cas où la presse puisse rapporter ce genre de propos. Parce qu'il y avait beaucoup d'inquiétudes pour que nous n'abimions pas ce sol. Donc nous sommes ici effectivement dans une configuration d'assemblée générale, que j'ai vraiment plaisir à accueillir aujourd'hui, sur ce grand territoire, ce nouveau canton, Triève-Matheysine.

Alors c'est un double-symbole pour nous.

Le premier symbole, c'est que vous nous permettiez, à travers votre présence, de communiquer sur ce territoire du Sud-Isère, et nous avons besoin de communiquer sur ce que nous sommes, sur ce que représente la chasse dans ce Sud-Isère

Le symbole de la communication, il vaut aussi pour vous monsieur le Président.

Parce que vous nous avez adressé un certain nombre de demandes, je vous en adresse une autre, que je vous adresse régulièrement, et que j'adresse aux ACCA: Communiquez, communiquez Monsieur le Président sur l'importance de la chasse, communiquez sur ce que représente la chasse dans nos territoires ruraux.

C'est un territoire, la chasse est un domaine de tradition. Nous en avons besoin, effectivement pour que nos enfants puissent grandir avec des racines, dans notre territoire. C'est un secteur de traditions, c'est un secteur de lien social. Et c'est surtout un secteur qui prend de la place, dans ce grand mouvement environnemental, que vous avez évoqué dans votre discours.

Le deuxième symbole qui est pour moi important, et vous l'avez dit (je représente Monsieur BARBIER, le président du conseil départemental).

Vous savez que l'exécutif a changé, au sein du Conseil Départemental. Et que les délégations sont en train d'être mises en place. Et il y a quinze jours en arrière, Jean-Pierre BARBIER a souhaité donner la délégation environnementale à un élu conseiller départemental du Sud Isère, notamment de ce canton rural, ce n'est pas pour rien. Il a souhaité donner la délégation environnementale à un jeune élu, dynamique, ce n'est pas pour rien. Parce que le conseil départemental doit prendre toute sa place au niveau de ce grand domaine de l'environnement. Et il a aussi donné sa place à un conseiller départemental du Sud Isère, qui est un ancien lieutenant de l'ouvrier, qui est un chasseur, qui est donc Fabien MULYK, ici présent.

Et c'est Fabien MULYK qui va représenter l'environnement au niveau du Conseil Départemental.

C'est pour nous fondamental. Vous l'avez dit, l'environnement n'appartient pas qu'à une catégorie de personnes. L'environnement nous appartient à tous et la chasse a toute sa place dans l'environnement. Je le dis parce qu'il faut inverser la tendance.

Et je le dis comme vous l'avez dit, en vous asseyant, j'espère ne pas être trop virulent dans mon discours.

Et bien moi je le dis, je suis virulente dans mon discours, prenez votre place, amis chasseurs, dans l'environnement nous avons besoin de vous pour faire valoir le fait que l'environnement n'appartient pas qu'à une catégorie de personnes. L'environnement nous appartient à tous. Vous représentez une force qui est non négligeable.

Pour accueillir cette assemblée générale, croyez-moi, il a fallu pousser les murs. J'espère que nous ne les avons pas poussés pour rien. Parce que si vous êtes à nos côtés, nous serons à vos côtés, à la place qui nous convient. Et je sais que Fabien trouvera cette place tout comme Jean-Pierre BARBIER, très bonne assemblée générale.

M. Jean-Louis DUFRESNE :

Merci Madame la vice-présidente, j'ai bien compris le message, merci encore.

Je vais passer la parole à Mme Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de la circonscription.

Mme Marie-Noëlle BATTISTEL :

Merci Monsieur le président.

Monsieur le président, Madame la conseillère départementale, Monsieur le conseiller départemental, Mesdames et messieurs les administrateurs, Mesdames et messieurs les chasseurs, Mesdames et messieurs.

Alors tout d'abord merci beaucoup pour cette invitation, je suis très heureuse de pouvoir participer à cette assemblée générale, qui se tient comme Frédérique PUISSAT l'a dit à l'instant, sur la quatrième circonscription, sur le Sud-Isère.

Et donc c'est avec un grand plaisir que je participe aujourd'hui à vos travaux sur cette matinée.

En tout cas puisque je devrai m'absenter à partir de midi et demi, je resterai donc toute la matinée avec vous.

Mais ensuite vous voudrez bien m'excuser, je dois rejoindre d'autres assemblées générales qui concernent d'ailleurs l'agriculture qui est un sujet qui vous préoccupe.

Donc je suis très contente d'être là aujourd'hui, pour plusieurs raisons.

D'abord parce que je sais que la chasse participe pleinement à notre identité et aux spécificités du monde rural. Ce fut évoqué à la fois par le président et à la fois par la conseillère départementale à l'instant. Vous êtes bien évidemment des acteurs importants de ce monde rural et vous remplissez une véritable mission d'intérêt général dans le domaine de la gestion des habitats, de la faune sauvage et des écosystèmes.

Je crois que nous avons trop longtemps opposé chasse et agriculture, chasse et environnement, écologie, biodiversité.

Il faut réconcilier, et je pense que cette démarche a déjà été engagée cette année, il faut travailler sur l'éco-complémentarité. Il faut s'adapter aux nouveaux usages qui sont à la fois des usages touristiques, et il faut également trouver sa place entre le maintien des ressources alimentaires et la gestion de la faune sauvage. Je sais que vous le faites très bien, que les plans de chasse sont adaptés et évoluent en fonction de ces évolutions.

Monsieur le président, en aparté, vous me disiez en introduction, que vous étiez conscient qu'il fallait s'adapter aux nouveaux usages.

Il y a aussi des réglementations qui évoluent, des réformes. Il y a la réforme territoriale, qui va vous entraîner peut-être vers des fusions d'ACCA. Ça ne sera pas facile, les fusions de communes ne sont pas faciles non plus. Mais j'imagine que lorsque des municipalités s'engagent vers une fusion de communes pour créer des communes nouvelles, elles vous associeront. En tout cas c'est un souhait que je formule, puisque vous êtes des acteurs aujourd'hui incontournables dans les communes, et vous devez contribuer bien évidemment à ces regroupements.

Monsieur le président, j'ai noté aussi que vous m'aviez interpellé particulièrement, sur la question de la loi sur la biodiversité qui va repasser en deuxième lecture. Donc j'attends avec impatience votre courrier pour pouvoir amender si besoin et en tout cas rappeler au ministre de l'agriculture Stéphane LE FOLL et à la ministre de l'environnement Ségolène ROYAL, les engagements qu'ils avaient pris auprès de vous, à la fois dans cette loi de biodiversité et dans la loi de l'agriculture. Je m'en ferai bien évidemment l'écho.

En tout cas, je sais que nous pouvons compter sur vous pour engager ces démarches et évoluer vers des usages différents. Dans ma commune, je suis très ravie que sur mon secteur, tout le monde pratique son activité. Aujourd'hui, la chasse n'est plus seulement qu'une activité de loisir mais est aussi une activité de régulation, d'entretien de l'espace et de gestion des habitats. Ce sont des missions essentielles que vous remplissez au mieux. Je sais que nous pouvons compter sur vous et j'espère que vous pouvez compter sur moi pour défendre ce que vous m'avez demandé en introduction auprès des ministères concernés.

Bonne assemblée générale, bon travaux, et puis bienvenue sur ce canton.

M. Jean-Louis DUFRESNE :

Merci Madame la députée.

Je voudrais aussi remercier toute l'équipe de la fédération qui est là et qui prépare cette assemblée générale. Nous avons le bonheur d'avoir ses employés de la fédération et croyez-moi, ils travaillent. Merci à vous.

Comme le veut la tradition, avant d'aborder notre rapport moral, je vais procéder à la remise des médailles de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère.

Je commence par les médailles d'honneur.

Dans une époque où les bénévoles deviennent une espèce en voie de disparition.

Nos présidents d'ACCA que vous êtes sont plus que jamais là à protéger et à honorer.

Leurs difficiles tâches de gestion d'une ACCA tant au point de vue administratif qu'humain sont souvent accomplies dans l'ombre.

La reconnaissance qu'ils méritent n'est pas toujours au rendez-vous.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous allons honorer l'un d'entre eux.

Il est dans l'assemblée mais il ne sait pas que nous allons lui remettre cette médaille d'honneur de la fédération. C'est donc une surprise pour lui et je vais lui demander de venir sur l'estrade, nous rejoindre.

Il s'agit de Monsieur Roger BRUN, président de l'ACCA de MONTCEAU. Roger, agriculteur de métier, a toujours chassé à MONTCEAU. Il a été président de l'ACCA à 28 ans et n'a jamais cessé ses fonctions depuis 51 ans.

D'un grand charisme, il a su au fil de toutes ses années fédérer tous ses chasseurs pour donner une image exemplaire de la chasse. Sa popularité sur la commune de MONTCEAU, tant auprès des élus que de ses habitants, est exceptionnelle. Il a, bien avant nous, compris la nécessité de communiquer. Cela passait pour lui par la convivialité. Et je peux en témoigner.

Il a réussi le tour de force d'être président de l'ACCA de MONTCEAU sans être contesté mais aussi sans se lasser, avec toujours la même énergie et le même enthousiasme.

Toujours partant, il a participé aux échanges Nord-Sud. Il a initié la chasse en communauté avec la chasse privée du Bois de Cessieu. Toujours présent aux réunions de pays ou départementales, sa bienveillance et sa bonne humeur font du bien dans ce monde parfois rude des chasseurs.

Actuellement, il est confronté à la fusion des communes de Ruy et Montceau. Loin de se laisser aller au défaitisme, il a pris les choses en main et est devenu l'un des principaux acteurs du rapprochement des deux ACCA pour que leur fusion se passe au mieux.

Merci Roger, tu fais partie des grands ambassadeurs de la chasse en Isère. Et nous sommes heureux de te remettre la distinction de la Fédération des Chasseurs Départementale de l'Isère avec Daniel CHEVALLIER comme administratif.

M. Roger BRUN :

Bon, ce n'est pas toujours à celui qui a la médaille qu'elle devrait revenir. Je pense qu'elle revient surtout à mon équipe. Parce que nous sommes une équipe soudée. Tous mes administrateurs ont plus de trente ans de travail avec moi, et ils me suivent aujourd'hui.

Merci Daniel, merci Monsieur le Président.

M. Jean-Louis DUFRESNE :

Merci à toi Roger, et continue bien dans cette direction.

Avec mon administration, j'ai souhaité remettre une médaille d'honneur aux personnels de la fédération qui ont déjà consacré vingt années en faveur de notre cause et de notre passion. Et qui ont vu plusieurs présidents.

Dont certains qui ont subi les foudres, parce qu'il faut savoir que de temps en temps nous sommes obligés d'appuyer sur l'accélérateur.

Donc cette médaille a été remise à Mesdames Anne-Marie GAMEZ, Blandine LAMBERT, Estelle LAUER, Messieurs Joëlle PEREZ, Laurent JHISTARRY, et notre cher directeur que vous connaissez tous, Patrice SIBUT.

La médaille d'argent est décernée à Monsieur BELIMAZ Robert, ACCA de MONCARRA.

Les médailles de bronze sont décernées Monsieur BONNET René ACCA de Chatte, BEGUE Gaston ACCA DE Chatte, ROYANNET Michel ACCA de Chatte, BRELIER TARDY Jean-Pierre ACCA du Mottier, DUMAS Marcel ACCA de Sardieu, TERRI Georges ACCA d'Artas, FASSION Joseph ACCA de Boissieu, MOIROU Michel ACCA de Pressins, FALEVE Michel ACCA de Pressins , CAROLLO Rémi ACCA de St Egrève, BAFERT Yves ACCA de St Pierre de Chartreuse, LARDIN Yves ACCA de St Pierre de Chartreuse, TONISO Pierre ACCA de Susville, CHARLES André ACCA de St Pierre de Mearoz, BERGER Paul ACCA de Eyzin-Pinet, BEAUJARDIN Georges ACCA de Pont-Evêque, LENTILLON René ACCA de Reventin-Vaugris, POLITOT René ACCA de Monestier de Clermont, FILITT Sébastien ACCA de Monestier de Clermont, BONNET Hubert ACCA de Corrençon, HEBERT Jean-Louis ACCA de St Pierre de Cherennes, BADIN André ACCA de Grenay, LARDI Albert ACCA de Vaulx-Milieu, COUVERT Manuel ACCA de Montceau, CHARLIN Gérard ACCA de Montceau, DEPIECE Daniel ACCA de Montrevel, CHARVET Jean-François, ACCA de Montrevel.

Merci à toutes ces personnes pour leur dévouement et leur engagement auprès du monde cynégétique. Je vais donc rentrer dans le vif du sujet en attaquant mon rapport moral. Cette année 2015, j'ouvre notre assemblée avec un sujet qui nous concerne tous : la sécurité à la chasse Cette saison 2014-2015, a été entachée par trois accidents de chasse dans notre département.

Un sur la commune de Chéliou émanant d'un chasseur isolé qui a blessé gravement un autre chasseur avec une munition interdite : la chevrotine. Un autre sur la commune des Avenières, par un individu. J'emploie ce terme car à ce jour l'enquête n'est pas aboutie et nous ne connaissons pas les responsables de cet acte qui a blessé par plomb, non gravement et bien heureusement, deux enfants d'un centre de plein-air qui se promenaient avec une animatrice et un groupe d'enfants.

Le troisième acte est un accident qui a eu lieu au cours d'une battue de grand gibier, qui suite aux ricochets d'une balle, a blessé très gravement un chasseur qui a pu être sauvé par la maîtrise des gestes réglementaires des chasseurs qui se sont relayés avant l'intervention des services de secours.

Les efforts que nous avons tous consentis pendant de nombreuses années ont été payants. En 17 années, sur l'ensemble du territoire national, le nombre d'accidents de chasse est passé de 259 à 114, soit une baisse de 127%. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

Les formations que la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère dispense , la communication, les consignes de sécurité que vous ne cessez de rappeler toutes et tous lors des chasses en battue ont porté et portent leurs fruits.

Nous avons tous conscience que le risque zéro n'existe pas. Seulement, il est primordial de poursuivre nos efforts pour faire en sorte que les bons comportements soient appliqués à la lettre et rappelés à ceux qui les ignorent en permanence. Il me faut vous redire qu'une bonne prise en compte des consignes élémentaires de sécurité permet d'éviter la quasi-totalité des accidents qui surviennent à la chasse.

Lors de la saison de chasse 2013-2014, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage nous renseigne que sur 114 accidents, on relève 109 fautes de sécurité, soit 96% des accidents, et seulement 5 accidents imprévisibles, soit 4% des accidents. Par exemple, le ricochet malgré l'observation des uns concernant les 30 degrés d'angle de sécurité.

Au petit gibier comme au grand gibier, tout chasseur doit rester attentif. Effectuer un tir fichant, bien identifier avant le tir, prendre en compte son environnement, manipuler correctement son arme.

En chasse collective du grand gibier, les consignes de sécurité doivent être systématiquement données avant chaque battue et surtout ne quittez pas votre poste de tir et respectez les angles de tir.

La chasse est notre plaisir, notre loisir, notre passion. Mais que deviennent ces mots lorsque le drame, la douleur s'installent dans la famille.

Le cercle d'amis ou les copains. Ces mots n'étant que des mots, nous avons souhaité, aujourd'hui, faire témoigner Monsieur CECILLON Bernard ; la victime de l'accident survenu sur la commune de Cessieu lors d'une battue au grand gibier, mais aussi son épouse. Car ne l'oublions pas, un accident grave a des répercussions importantes dans une vie de famille.

Je vais remercier très sincèrement leur présence. Car je sais, après avoir échangé avec eux, et Danielle CHENAVIER, que ce n'est pas une chose facile que de venir devant une assemblée aussi importante pour parler de ce moment difficile et douloureux qu'ils ont vécu.

Je souhaite qu'au travers de ce témoignage, nous puissions tous associer aux mots, des émotions, et la douleur qui résulte d'un accident de chasse.

Je vais demander à Monsieur et Madame CECILLON de venir me rejoindre sur l'estrade avec Patrice.

Bonjour Monsieur et Madame CECILLON que j'ai vu tout à l'heure, mais je répète le bonjour parce que vous êtes courageux.

Je tiens encore une fois à vous remercier pour votre présence à notre assemblée générale.

Et je vous laisse avec Monsieur SIBUT, directeur de la fédération, qui au travers des quelques questions, va vous permettre de mieux nous faire comprendre ce que vous avez vécu, pendant ce drame, car j'appelle ça un drame.

M. Patrice. SIBUT :

Merci à vous d'être présents, parce que c'est un moment difficile, nous en avons conscience.

Nous allons procéder à un petit jeu d'interview, pour que cette rencontre avec tous les chasseurs du département permette à tous de bien comprendre ce qu'est un accident de chasse, et je sais que ce n'est pas facile.

M. SIBUT : Vous avez été victime d'un accident de chasse, au cours de la saison 2014-2015, pouvez-vous nous en expliquer les circonstances précises.

M. CECILLON: C'est survenu au cours d'une battue au sanglier, nous avons été postés par les chefs de ligne. Et mon voisin qui était posté à quarante mètres de moi, à ma gauche, a commencé à tirer un premier sanglier, qu'il a manqué. Et pour une raison que je ne connais pas, il s'est déplacé de son poste. D'autres sangliers sont arrivés et il a retiré encore deux coups, et c'est là que j'ai reçu une balle dans l'aîne.

M. SIBUT : Une battue bien organisée, des conditions de sécurité rappelées, mais quelqu'un qui se déplace de son poste, et l'accident arrive. C'est une chose qui se produit assez régulièrement lorsque l'on chasse. C'est pour ça que le respect du poste est essentiel et vous en avez aujourd'hui l'exemple.

Quel est votre état de santé actuellement ?

M. CECILLON: Ma blessure principale, la section de l'artère fémorale. Heureusement il y avait un traqueur qui est vite venu sur moi, et je me suis mis à crier. Il m'a fait les premiers soins, le point de compression. On peut dire qu'il m'a sauvé la vie.

M. SIBUT : Cette blessure très importante grave. Monsieur CECILLON ne va pas au fond des choses mais c'est vrai que les chasseurs lui ont sauvé la vie, ils ont su faire un point de compression, vous maintenir en vie, car c'est le mot qu'il faut utiliser.

Quant à nous, cela nous a aussi amené à réfléchir aux futures formations de sécurité pour éventuellement intégrer ces aspects liés aux gestes de premier secours.

Comment cet accident a-t-il été vécu par vos proches ? Un chasseur a aussi une famille. et les conséquences d'un tel accident peuvent être aussi importantes au niveau familial et professionnel.

Mme CECILLON: Et bien écoutez, nous n'avons pas tellement le temps de réfléchir, on fait ce qu'il y a à faire et puis voilà. C'est tout. On fait en sorte de gérer le plus possible. La vie quotidienne, les visites à l'hôpital.

M. SIBUT : Il y a aussi le problème des assurances, porter plainte contre son camarade de chasse.

Mme CECILLON: Voilà, porter plainte, les convocations à la gendarmerie. Les dossiers avec les assurances.

M. SIBUT : Des tâches administratives difficiles, émotionnellement pas facile.

Mme CECILLON: non, ce n'est pas évident du tout.

M. SIBUT : Quelle procédure judiciaire a été engagée, l'ACCA est concernée mais aussi, d'autres personnes. Comme je viens de le dire, il faut porter plainte contre son collègue de chasse sinon les assurances ne vous protègent pas.

Mme CECILLON: Nous sommes dans l'obligation de porter plainte, parce que s'il y a des séquelles, il faut avoir porté plainte, de toute façon.

M. SIBUT : Parce que sans cette plainte, la victime ne peut pas être indemnisé.

Mme CECILLON: tout à fait oui.

M. SIBUT : C'est humainement difficile de dire à son collègue, je porte plainte contre toi.

Mme CECILLON: Oui, j'ai dû porter plainte, et mon mari a dû porter plainte aussi.

M. SIBUT : Et, après l'accident, qu'est-ce que vous devez gérer actuellement ?

Mme CECILLON: Et bien maintenant, ce sont les soins. Les problèmes administratifs aussi. Parce que mon mari est en arrêt de travail. Et puis, il y a le passage au tribunal fin mai. Donc tous les dossiers à remplir, un juriste à trouver.

M. SIBUT : Sur un plan professionnel, sans trop vouloir rentrer dans votre intimité, avec votre employeur, il y a aussi des difficultés par rapport à ces arrêts de travail.

Mme CECILLON: non, il n'y a pas du tout de problème avec mon employeur

M. SIBUT : Et la sécurité dans tout ça, Monsieur CECILLON, parce que vous êtes là pour nous faire passer un message assez fort.

M. CECILLON : Eh bien, la sécurité, il est vrai que le risque zéro n'existe pas. Il faut faire prendre conscience à tous les chasseurs que les règles de sécurité sont primordiales. Je dis que celui qui fait une faute quant à la sécurité, doit être sanctionné.

M. SIBUT : Je vous remercie très sincèrement de votre intervention. Avant de vous laisser, je voudrais simplement vous dire qu'il existe un numéro d'urgence, que nous avons mis en œuvre au niveau de la fédération. Vous pouvez nous joindre 24h/24.

Ce numéro d'urgence qui est le 04 80 04 21 80 est noté sur votre porte-permis que nous avons diffusé à tous les chasseurs du département l'an passé au travers de l'Info-Chasse. Alors n'hésitez pas, si vous rencontrez ce type de problème, n'hésitez pas à nous contacter.

M. Jean-Louis DUFRESNE :

Merci encore Monsieur et Madame CECILLON d'avoir accepté de témoigner devant nous, nous vous en sommes reconnaissant, chose qui n'était pas facile je suppose.

Nous ne pouvons que vous souhaiter un très bon rétablissement et espérer que ce moment difficile ne devienne un jour qu'un mauvais souvenir. Si vous avez besoin de la fédération, nous serons là pour vous épauler. J'ai rencontré votre président d'ACCA tout à l'heure et nous en avons longuement discuté tous les deux.

La fédération sera intransigeante avec les auteurs d'accident, où une faute grave de comportement sera avérée. Et nous en avons longuement parlé, avant de faire ce témoignage, avec la commission communication et le conseil d'administration, croyez-moi, nous allons mettre tous les moyens qu'il faut pour qu'on évite ce genre de drame.

En revanche, la fédération ne soutiendra que les auteurs d'accident qui surviennent lors d'un malencontreux concours de circonstances, car cela existe aussi malheureusement.

Mais notre message est clair, appliquer la tolérance zéro. La chasse doit rester un plaisir, un loisir, ainsi que notre passion. N'oublions jamais que nous avons des armes qui peuvent tuer. C'est parfois l'image que le grand public peut avoir. A nous de faire le nécessaire et de réfléchir, en tant que responsables de la chasse.

Hormis nos actions de communication permanentes au travers de notre revue trimestrielle Info-Chasse. En cette année 2015, nous ne resterons pas les bras croisés. Nous organisons un salon Sécurité à la Chasse, qui au travers d'ateliers, permettra à tous les chasseurs de se remettre à niveau. Et nous allons pour la première fois organiser et tester une formation pratique à la sécurité à la chasse en battue.

Je ne vais pas m'étendre plus longtemps sur le sujet, car la mission communication de la fédération. Le président Alain SIAUD vous parlera de tous cela en deuxième partie de la matinée.

Dans ce même registre, sachez que nous avons toujours un projet de site d'école de chasse, de gestion et découverte de la nature. Si nous pouvions concrétiser un jour ce projet, il nous sera dès lors bien plus facile de pérenniser, de promouvoir les formations pratiques de sécurité à la chasse. Nous sommes actuellement à la recherche d'un territoire qui puisse répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés. Et sachez que cela n'est pas des plus faciles.

Votre fédération mais aussi vous les représentants de la société de chasse, de l'Isère, ACCA, chasses privées, devons aller de l'avant. Parfois, nous le faisons en étant maître de notre destin, mais parfois nous y sommes contraints.

Par des évolutions sociétales, administratives ou politiques, comme la réforme territoriale engagée dans notre Pays au travers de l'application de la loi NOTRe. Cette réforme entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Sa conséquence la plus visible concerne la fusion de certaines régions administratives. L'objectif étant de passer en France de 22 à 13 régions, comme vous le savez. Cette réforme, qui au premier abord, ne semble pas nous concerner va malgré tout modifier dans un avenir proche le paysage structurel de notre monde cynégétique. Et cela jusqu'au niveau des ACCA.

La première conséquence de cette réforme pour nous chasseurs de l'Isère, est que la région Rhône-Alpes va fusionner avec la région Auvergne. Cette région comportera alors 12 départements. La fusion de ces régions administratives implique aussi la fusion des régions cynégétiques. C'est la loi qui l'impose. Le 1^{er} janvier 2016, sera constituée une fédération régionale des chasseurs Rhône-Alpes Auvergne, qui comptera 12 fédérations regroupant environ 135 000 chasseurs et 8500 sociétés de chasse.

Cette réforme des régions ne consiste pas en un simple regroupement, elle s'accompagnera d'une redéfinition des compétences attribuées aux départements et aux régions. La chasse n'y échappera pas, notre fédération régionale Rhône-Alpes Auvergne sera certainement aussi dotée de compétences qui auront des conséquences sur les fédérations départementales.

Autre niveau concerné par la réforme, les départements, les projets de fusion vont voir progressivement le jour et là aussi, les fédérations de chasseurs devront fusionner. Je vous laisse imaginer la complexité de telles opérations.

Plus proche de nous, cette réforme territoriale s'accompagnera d'un encouragement au regroupement des communes, et celles qui se lanceront dans cette démarche de fusion, bénéficieront d'une aide financière.

C'est sur le dernier aspect, le plus discret de cette réforme, nous n'en parlons pas beaucoup, que les ACCA seront impactées. Et cela a déjà commencé dans notre département. Pour bien comprendre la fusion des communes, la fusion des communes est une procédure administrative qui consiste à créer une seule et unique commune à partir de deux ou de plusieurs communes. Elle a pour conséquence directe sur les ACCA leur dissolution automatique et définitive. Les ACCA n'auront pas d'autre choix que de fusionner et cela en vertu d'un de leur principe fondateur qui veut qu'il ne peut y avoir qu'une association communale agréée par commune, la loi Verdeille.

De cette dissolution naîtra une nouvelle ACCA dont le territoire des ACCA dissoutes et leurs moyens de fonctionnement deviendront siennes. Les membres des anciennes ACCA auront le droit de chasser sur l'ensemble du nouveau territoire de chasse, conformément à son règlement. A ce jour, il n'existe pas d'alternative à cela.

Le législateur a, au travers de la chasse 2012, inscrit dans la partie du code de l'environnement traitant des territoires de chasse, qu'en cas de fusion des communes, les ACCA auront l'obligation de fusionner dans un délai d'un an. Seule une modification législative, et réglementaire, à venir, pourrait changer

cela, mais cela ne semble pas être à l'ordre du jour. Avec les débats que nous avons eus à la Fédération Nationale, cela ne semble pas être à l'ordre du jour. Le conseil d'administration de la Fédération Nationale ne souhaite pas aller dans ce sens.

Ces fusions ne se passeront évidemment pas sans problèmes. Les ACCA ont toutes leur histoire, leur mode de fonctionnement, leurs problèmes, je rajouterai aussi leurs territoires, en sachant bien que nos territoires d'ACCA ne nous appartiennent pas.

La réussite de ces fusions ne tiendra qu'à nous et à notre capacité d'adaptation. Pour cela, pour certains cela s'avèrera un véritable défi. Si vous êtes un jour concernés par cela, sachez que votre fédération vous accompagnera.

Nous adapter à l'évolution de notre société est un enjeu permanent, et votre fédération a le devoir de vous préparer à ces évolutions. Sur le plan sociétal, nous ne pouvons que constater que le monde rural évolue. Les habitants de nos campagnes changent. Leur attachement à ce milieu et leur perception des activités humaines qui s'y pratiquent depuis longue date n'est plus le même. Il nous faut nous adapter et c'est pour cette raison que nous poursuivons notre collaboration avec le laboratoire PACTE de l'université de Grenoble.

Ces spécialistes des sciences humaines vont nous aider à mieux comprendre l'évolution de notre société, et la façon dont nos concitoyens nous perçoivent. Ils vont nous permettre à nos fédérations de mieux vous connaître, vous les chasseurs du département, et cela dans le but que nous puissions répondre à vos aspirations.

Nous aussi confronté à de nombreuses évolutions technologiques, auxquelles nous devons nous adapter et que nous devons utiliser. Votre fédération se doit là aussi de vous accompagner, et de mettre à disposition des outils qui correspondent à vos besoins. Vous verrez tout au long de cette année, votre espace adhérent, s'étoffer sur le site internet de la fédération, avec de nouvelles fonctionnalités.

Dans les deux années à venir, les chasseurs de bécasse pourront aussi eux-mêmes saisir leur carnet. Vous aurez la possibilité, de faire directement votre demande de plan de chasse sur votre espace adhérent.

Ces évolutions, nous les voulons et nous les pensons pour vous faciliter la vie.

Avant de passer la parole aux autres intervenants, j'aimerais vous faire part d'un projet sur lequel nous travaillons avec le Service Départemental de Garderie, l'Office National de la Chasse: la mise en œuvre de stages alternatifs, aux poursuites pénales, dans le cadre d'affaires de la chasse.

Concrètement, cela consiste à donner la possibilité au procureur de la République de proposer au contrevenant de suivre un stage de citoyenneté. Ce stage d'une journée comportera une partie théorique traitant des aspects liés à la réglementation, et une partie pour le volet sécurité à la chasse, nous y reviendrons.

Ce stage pourrait remplacer une peine dans le cas d'infractions légères ou venir en compléments de peines lourdes. Avec l'application de cette mesure, nous recherchons à atteindre deux objectifs :

Le premier est d'éviter que des procédures n'aboutissent jamais, par manque de disponibilité des procureurs.

Le second objectif est de rappeler au contrevenant les règles élémentaires que tous les chasseurs doivent maîtriser.

Nous espérons pouvoir, comme l'ont déjà fait certaines fédérations, concrétiser ce dossier à la fin de l'année 2016, qui se traduira par la signature d'une convention tripartite entre le procureur de la République, la fédération et l'ONCFS.

J'en profite pour saluer le substitut du procureur, Monsieur Laurent BICUIVE avec qui nous avons échangé et qui allait dans ce sens-là. Donc je pense qu'on se reverra, Monsieur le substitut, avec l'Office National de la Chasse, pour parler de tout ceci.

Il me faut conclure ce rapport moral, alors que j'ai bien d'autres choses à vous dire.

Je tiens sincèrement à vous remercier, responsables bénévoles de la chasse, de consacrer autant de temps à votre passion.

En vous remerciant tous, je vous souhaite une bonne assemblée générale 2015.

Et je vais maintenant passer la parole à notre secrétaire générale, Michel MERAUD, qui va faire le bilan d'activité, merci à vous.

M. Michel MERAUD :

Mesdames et messieurs, pour présenter ce rapport d'activité 2014, je vais m'efforcer de détailler les différentes tâches des services, en comparant volontairement cette année les volumes d'activité par type de mission.

Nous allons donc commencer par le service administratif. Vous avez à l'écran les activités administratives détaillées.

Voilà, vous voyez que la gestion financière et administrative reste, bien entendu, la mission primordiale du service.

L'activité générale du service administratif est composée à part égales, de l'accueil, du guichet unique, des plans de chasse, et des inscriptions au permis de chasser. A cela s'ajoute la comptabilité générale, sur un poste de travail à 80%.

Nous allons parler du guichet unique. C'est donc le guichet unique qui traite vos validations. Vous avez l'évolution des permis de chasser sur les quatre dernières années. Vous constatez donc que sur l'année 2014-2015, 18067 permis ont été validés dans l'Isère. Le guichet unique du permis de chasser a nécessité 3 mois de travail consécutifs du service général. C'est-à-dire de 3 personnes du service administratif, ainsi que de 3 mois de contrats à durée déterminée pour l'été.

Autre diapositive du guichet unique, vous avez l'évolution de la perte des permis de chasser sur les 3 dernières années. La perte s'élève à 243 permis pour cette année. Elle s'est atténuée par rapport aux deux précédentes années, puisque nous ne sommes qu'à 1,53% de perte. Sachant qu'au niveau national, la perte est de 2,18%.

Guichet unique toujours, détail des validations, vous avez pas mal de chiffres à l'écran. Comme vous le constatez, les validations par internet sont en progression ainsi que les assurances individuelles, et le nombre des nouveaux chasseurs qui est en progression aussi. Par contre, les validations nationales et les carnets bécasse restent stables.

Evolution des timbres grand gibier, sur les quatre dernières années, nous avons perdu 299 timbres de grand gibier en 2014.

Abordons l'activité comptabilité. En 2014, le service comptabilité a été marqué par une activité importante avec l'instauration des nouveaux contrats de service de vos ACCA. Le bilan est le suivant : 686 adhésions, pour les ACCA et chasses privées. Et 714 contrats de services délivrés.

Comme depuis plusieurs années, les permanences des plan de chasse ont du succès, elles sont appréciées de tous, de vous-mêmes aussi, car elles sont des moments incontournables où vous êtes en contact avec le service administratif. Et vous avez aussi les techniciens du service environnement pour divers renseignements.

Dernier bilan d'activité du service administratif :

Vous avez des chiffres du plan de chasse, de la gestion des inscriptions du permis de chasser, des permanences de plan de chasse. Comme vous le constatez, ces trois activités représentent 75% du service. A noter encore, la quatrième permanence qui a été créé cette année, la permanence plan de chasse à Gières, et qui a eu beaucoup de succès.

Nous allons passer au bilan d'activité du service environnement.

Voici la répartition du travail, par grande mission :

- L'admission des Pays cynégétiques, l'application des politiques départementales par espèces.
- Le soutien aux missions de communication et environnementales représente les deux tiers de l'activité du service.
- Les formations, les missions subventionnées, l'animation du pôle des indemnisations des dégâts et la cartographie représentent le dernier tiers.

Concernant le permis de chasser, vous voyez une projection qui vous donne l'évolution du temps de travail. Comme vous le constatez, la nouvelle réforme du permis de chasser nous a contraints à 40% d'activité supplémentaire, pour la formation et les examens. Ce qui a globalement impliqué 5 techniciens, ce qui représente quand même 1850 heures d'activité au centre d'examen.

Toujours pour le permis de chasser, vous voyez l'évolution du nombre de candidats. Vous voyez qu'il est toujours en progression. Nous avons eu 6 centres d'examen en 2014, avec un bon taux de réussite de 71%. Il y a aussi 10% de candidats supplémentaires chaque année, cela depuis 3 ans.

Autre diapositive, avec les formations dispensées par nos techniciens. Depuis 2008, le service environnement consacre 30 jours pleins aux diverses formations, autres que celles du permis de chasser.

Abordons la cartographie. Le temps passé en 2013 par la cartographie a été de 1975 heures. En 2014, le temps passé a été de 1518 heures. Il convient d'ajouter 1142 heures de contrats CDD pour la mise à jour des oppositions au sein de vos ACCA. Ce qui a été un travail relativement laborieux.

Les comptages : vous avez une projection qui vous donne l'évolution du temps passé sur les comptages. Comme vous le voyez, les heures de comptage sont en diminution. Ces comptages font partie intégrante de la connaissance des populations de gibier. Les missions de comptage ont été divisées par 3 en 15 ans. Nous constatons que les chasseurs qui avaient bénéficié au préalable d'un accompagnement technique, sont désormais autonomes.

Pour certains types de comptage de gibier, nous allons voir sur la diapositive suivante, l'évolution du temps passé en comptage par groupe d'espèces.

Vous voyez que la mission qui mobilise le plus les techniciens, c'est le petit gibier de montagne. L'activité comptage du petit gibier de montagne reste stable. Parce que les comptages sont essentiels pour défendre la chasse des galliformes de montagne.

Et donc, nous nous sommes mobilisés pour continuer avec la même intensité ces comptages, qui sont nécessaires pour ensuite obtenir des plans de chasse.

Nous quittons le service environnement pour passer au pôle dégâts, voici son bilan d'activité :

Voilà les diverses missions.

-La gestion et la mobilisation des dégâts est la priorité.

-Le traitement des dossiers d'indemnisation est la mission principale de ce pôle, restructurée en 2014. Le nombre de dossiers ouverts et traités ont été de 372 contre 499 en 2013.

-Autre tâche du pôle dégâts, vous les avez présentées en plus des activités de fonctionnement habituel, cette année, des réunions ont été organisées dans tous les Pays cynégétiques du département sur le thème de l'estimation des dégâts, avec Monsieur BASDEVANT, estimateur référent dans l'Isère.

Abordons le pôle prospective et développement :

Dans le cadre de ce sponsor partenariat avec le Conseil Général de l'Isère, et du Plan de Conservation de la Faune Départementale, la fédération est concentrée sur 67 jours pour le tétras-lyre et 40 jours pour la gélinotte des bois. Ce sont des missions qui sont subventionnées par le Conseil Général.

Pour le bilan de l'activité du service communication :

Vous constatez que l'Info-Chasse Magazine mobilise beaucoup. Depuis sa refonte, le temps consacré à l'Info-Chasse Magazine a considérablement augmenté, 63 jours de travail par an soit trois jours de travail complet par numéro.

Les autres missions, bon, traitent de l'événementiel. C'est-à-dire, les conférences de presse, les contacts avec les médias, journaux, télévisions, les relais-cyné, un Dimanche à la Chasse, Journée Nationale de Chasse, et le Festival Nature en Bièvre.

Suivi juridique, suivi des procédures de l'Office National de la Chasse. Cette année, nous avons enregistré 79 infractions, concernant 45 contrevenants qui se répartissent de la façon suivante, sur l'autre diapositive. Voilà les types d'infractions relevées, par le Service Départemental de Garderie ainsi que les gardes particuliers. Comme vous le constatez, les infractions concernent principalement le non-respect du schéma départemental cynégétique ainsi que les plans de chasse.

La fédération tient à remercier les agents du service départemental de l'Office National de la Chasse ainsi que les gardes particuliers, pour leur accomplissement de leur mission de police de la chasse. Remercions également nos avocats ici présents, qui ont défendu les intérêts de la FDCI, ainsi que les ACCA concernées.

Pour terminer, je voudrais vous souligner l'implication constante de vos élus. Vos élus ne ménagent pas leurs efforts, vous les connaissez tous. Ils partagent leur temps entre différentes réunions et activités nécessaires au bon fonctionnement de votre fédération et de vos Pays cynégétiques.

Messieurs les présidents de l'ACCA, permettez-moi au nom du conseil de l'administration, et des personnels, de vous remercier également de votre mobilisation, de votre engagement, pour l'intérêt que vous portez tout au long de l'année à nos diverses réunions.

Pour conclure, je rappellerai que l'activité de la FDCI repose désormais sur une base associative solide, dirigée par des élus bénévoles et passionnés, s'appuyant sur les bancs de compétence des collaborateurs très professionnels. Ce tandem indissociable reste le meilleur garant pour une chasse Iséroise responsable, solidaire et durable.

En espérant avoir été le plus concis possible, je vous remercie de votre attention.

Mme Danielle CHENAVIER :

Bonjour à tous, donc la présentation du budget général, se compose en trois parties qui vont donc être amenées à l'essentiel et que je vais commenter très rapidement, d'autant que tous les détails vous ont déjà été donnés en réunion préparatoire.

Tout d'abord, le budget est réalisé en 2013-2014, donc vous avez sous les yeux le tableau de synthèse tel qu'il est rédigé par notre cabinet d'experts-comptables. Et vous voyez que le total des charges s'élève à 2 104 002 et le total des produits à 2 160 514. Ce qui nous donne un résultat excédentaire de 56 592 euros.

Chaque Président par ailleurs, détenteur de droit de chasse, a reçu dans son enveloppe le détail des lignes, donc vous pouvez plancher sur le budget réalisé.

Nous accordons une très grande attention à la proportion des charges de notre masse salariale par rapport aux charges globales. Vous voyez qu'elle représente 48% de nos dépenses, ce qui nous situe en-dessous de la moyenne régionale, puisque nous comptons un salarié pour 1144 chasseurs alors qu'au niveau de la région, des autres fédérations, la moyenne se trouve à un salarié pour 990 chasseurs.

La deuxième partie, c'est l'évolution des résultats. Donc sur 4 ans, nous avons fait une simulation pour montrer que depuis toutes ces années, notre budget est excédentaire. Je vous laisse découvrir les chiffres.

Le compte d'exploitation, le détail du résultat du compte d'exploitation montre la réalité de l'équilibre de notre budget recettes-dépenses. Cette année, nous étions en déficit sur le compte d'exploitation de 70 207 euros. C'est la retombée de nos produits financiers qui, cette année, nous permet d'être en positif.

Malgré tout, la situation financière de votre fédération est très confortable. Les réserves représentent un exercice et demi d'avance.

Et nous arrivons à la troisième partie, le compte de résultats prévisionnels du compte général.

L'objectif, nous l'affichons tout de suite. Il n'y aura pas d'augmentation du tarif du timbre fédéral, ni d'augmentation des adhésions territoriales. Vous découvrez ici les 5 points forts de la reconstruction de ce budget prévisionnel.

Donc en premier lieu, la maîtrise de la masse salariale et l'Info-Chasse toujours gratuite.

Les chasseurs profitent des bons résultats financiers. Et nous prévoyons un programme d'investissement à long terme et une politique de développement de prestations externes.

Donc tout d'abord les chiffres : on voit ici la maîtrise des dépenses avec une prévision de -64 544 euros. Donc nous pensons dépenser moins, mais nous voyons aussi que du côté des produits, cela baisse aussi. Nous aurons moins de subventions : -110 000 euros. La baisse des chasseurs est également prise en compte. Et nous misons pour compenser sur le développement d'une politique de prestation payante à des non-adhérents. Et nous équilibrons avec la reprise de l'excédent de N-2.

Donc en résumé, en se basant sur le réalisé 2013-2014, nous équilibrons notre budget sur un montant de 2 039 458 euros avec une reprise de l'excédent de 56 592 et une prévision à la baisse de chasseurs de 250 euros. Nous restons optimistes sur ce secteur-là.

Statutairement, nous devons vous montrer les missions subventionnées que nous comptons récupérer cette année, je vous laisse découvrir le tableau.

Nous aurons donc un budget équilibré, mais serré. Les dépenses sont revues à la baisse et nous voyons ici en particulier, toujours les charges de personnel qui se stabilisent à 46 %.

En 2014-2015, tous les chasseurs ont reçu les trois publications annuelles d'Info-Chasse. Alors qu'auparavant seulement une moitié s'abonnait. C'est une réelle avancée dans la communication entre nos chasseurs, car c'est le seul lien concret que la FDCI a avec ses adhérents. Cela nous permet à l'occasion aussi de transmettre certains messages, que ce soit au niveau de la sécurité qu'au niveau de la formation.

Cela reste une volonté forte du conseil d'administration, de maintenir malgré le poids important, cette publication gratuite à tous nos adhérents.

Nous avons, à la fédération, des compétences particulières dans beaucoup de domaines, que nous pensons pouvoir valoriser et échanger à des non-adhérents, contre bien sûr des prestations rémunérées.

Mais l'essentiel de nos produits reste tout de même les validations et les adhésions territoriales, les subventions et les productions venant ensuite.

Une réflexion est également menée sur une anticipation de notre gestion financière et de nos investissements. Ceci pour permettre d'anticiper sur 15 ans notre situation, en prenant en compte la baisse des chasseurs bien sûr, nos produits financiers, nos salariés, l'entretien et le renouvellement de notre patrimoine.

Donc, en conclusion, compte tenu de tous les éléments que je viens de présenter, le conseil d'administration a validé ma proposition, de ne pas augmenter le timbre fédéral, ni les adhésions territoriales, encore cette année.

Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-François JOSE :

Bonjour à tous. Aujourd'hui, je vous présente une synthèse des budgets réalisés et prévisionnels.

Sachant que le détail vous a été présenté en réunion préparatoire.

Budget réalisé en 2013-2014 : on note que sur l'exercice précédent, nous avons un déficit de 154 381 euros.

L'évolution des résultats : après trois années d'exercice en déficit, nous réalisons cette année un excédent de 232 884 euros.

Evolution des réserves : en 2013-2014, nous avons des résultats positifs de 232 884 euros, ce qui nous permet de reconstituer une petite réserve de 78 494 euros, après une situation qui a vu ces mêmes réserves en négatif, jusqu'à - 449 178 euros.

Compte résultat prévisionnel : comme prévu, par le principe de la responsabilisation, nous vous présentons deux prix de timbre avec les budgets correspondant. Ces prix sont calculés par rapport à

une situation actuelle assez optimiste, à savoir une dépense pour l'instant de 148 000 euros. Il reste pour les trois mois à venir, 314 993 euros, mais il faut compter sur beaucoup de dégâts prairie. L'année passée, 2013-2014, en fin d'exercice, nous avons 37 hectares. Et à l'heure actuelle, l'exercice n'étant pas encore fini, nous avons 90 hectares de prairie détruite.

Le prix des bracelets reste inchangé, ces recettes financent entièrement les dégâts des cervidés. De gros efforts sont faits actuellement sur les maraichers et pépinières, avec le pôle dégâts, pour la protection des parcelles avec des clôtures fixes.

La fédération nous fournit le matériel. L'agriculteur, par contre, s'engage à signer une convention de 5 ans à ne pas faire de déclarations.

Le budget prévisionnel : deux prix de timbres pour deux propositions de budget.

Vous comprenez que le montant du timbre influence le montant provisionné des dégâts. Donc plus la barre de ces montants est haute, moins la responsabilisation se mettra en route, et nous permettra aussi d'augmenter notre réserve.

Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Louis DUFRESNE :

Merci Jean-François.

Je vais demander à Monsieur FABRE notre expert-comptable, puis Monsieur JOLY commissaire aux comptes, qui les certifie.

M. Yves FABRE :

Mesdames messieurs bonjour, dans le cas de la mission de présentation des comptes annuels, de la Fédération de Chasse de l'Isère, concernant l'exercice du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences de présentations définies par l'ordre des experts-comptables.

Toutefois, elles n'ont porté ni sur les stocks, ni sur les travaux en cours qui ont été comptabilisés selon les montants chiffrés et communiqués par l'association.

Sur l'exercice concerné, la fédération a dégagé un bénéfice de 289 476 euros. Les produits se sont élevés à 2 933 998 euros, et les charges à 2 644 522 euros.

Concernant les produits et les charges d'exploitation, les produits d'exploitation sont restés relativement stables, ils ont atteint en 2014 le montant de 2 743 984 euros, contre 2 841 059 euros l'année précédente.

En 2014, les produits et les services s'élèvent à 133 342 euros, contre 139 390 euros. Soit une baisse d'environ 4 %. Le montant des subventions reçues en diminution sur cet exercice est de 282 934 euros, soit 6% de moins que l'année 2013.

Les reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges s'élèvent à 124 859 euros.

Enfin, le total des autres produits s'élève à 2 202 848 euros contre 2 304 849 euros pour l'exercice précédent. Ce montant comprend les ventes de tables et de bracelets, la taxe plan de chasse ainsi que les cotisations et les contrats de service ACCA.

La baisse perçue est liée au timbre grand gibier départemental ainsi que dans une moindre mesure au timbre fédéral.

Concernant les charges d'exploitation, elles chutent de plus de 20 %. Elles s'élèvent à 2 619 200 euros en 2014, contre 3 295 732 euros pour l'exercice précédent. Le montant des achats de produits revendus et de l'indemnisation des dégâts est de 376 827 euros, contre 1 120 665 euros pour l'exercice précédent. Ce poste connaît une très forte chute suite à la baisse des indemnisations sur les dégâts.

Le poste autres achats et charges externes s'élève quant à lui à 875 994 euros, contre 903 976 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de plus de 3%.

Les impôts et taxes s'élèvent à 69 565 euros. Ils comprennent, la taxe sur les salaires, ainsi que les taxes fiscales afférentes aux charges de personnel.

Le poste salaire et charges sociales connaît une hausse de 109 751 euros.

Les dotations aux amortissements sur l'immobilisation s'élèvent à 116 334 euros.

Et enfin les dotations pour risques et charges s'élèvent à 19 628 euros.

Le montant des subventions versées est de 115 476 euros en 2014, contre 119 693 euros pour l'exercice précédent.

Il ressort de tous ces chiffres un résultat d'exploitation de 124 784 euros, compte donc positif, contre un résultat négatif, sur l'année précédente, de 454 672 euros.

Cette différence provient pour l'essentiel de la forte baisse des indemnisations dégâts.

Pour les produits des charges financières. Les produits financiers comprennent les revenus des placements et des bons de caisse qui s'élèvent à 152 200 euros en 2014, contre 66 271 euros pour l'exercice précédent.

Les charges financières s'élèvent quant à elles à 5 949 euros en 2014. Le résultat financier est de 151 250 euros en 2014, contre 57 476 euros en 2013.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 11 152 euros et les produits exceptionnels à 32 815 euros.

Ils correspondent à des régularisations sur opérations antérieures.

Le patrimoine, évaluation du financement de l'actif immobilisé. L'actif immobilisé brut s'élève à 2 280 009 euros. Les amortissements sont des montants de 1 250 732 euros. L'actif net est donc de 1 025 270 euros.

Les capitaux permanents constitués par les capitaux propres et les dettes à moyen et long terme s'élèvent à 3 245 834 euros. Donc 3 116 408 euros au titre des fonds propres. Et 129 426 euros pour les dettes à plus d'un an. L'écart entre les capitaux permanents et l'actif immobilisé nous permet d'apprécier la marge de sécurité du financement appelé aussi fond de roulement.

Au 30 juin 2014, le fond de roulement est de 2 220 557 euros. Ceci signifie que l'actif immobilisé de la fédération est intégralement et largement financé par des ressources stables : les capitaux permanents.

Evolution du besoin de financement de la fédération. Le besoin de financement aussi appelé besoin de fond de roulement s'évalue en comparant les actifs d'exploitation et les dettes d'exploitation.

Les actifs d'exploitation sont composés des stocks, des créances et des charges constatées d'avance. Cet actif s'élève au 30 juin 2014 à 236 126 euros.

Les dettes d'exploitation qui comprennent les dettes fournisseurs, les dettes à moins d'un an, les aides financières à moins d'un an, et les autres dettes d'exploitation, s'élèvent au 30 juin 2014 à 592 663 euros.

Les actifs d'exploitation, étant inférieurs aux dettes d'exploitation, la fédération n'a donc pas besoin d'utiliser ses excédents de ressources, pour financer d'éventuels besoins à court terme. Le besoin en fond de roulement est fortement négatif et s'élève à 356 537 euros.

La trésorerie nette de la fédération, au 30 juin 2014, est donc de 2 220 557 euros plus 356 537 euros, soit 2 577 094 euros.

Merci de votre attention.

M. jean-Louis DUFRESNE :

Merci Monsieur FABRE.

M. Philippe JOLY :

Bonjour à toutes, bonjour à tous, en exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du mois d'avril 2009, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport à l'actif et à l'exercice clôt du 30 juin 2014 de votre fédération, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, la justification de la prestation et les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de votre conseil d'administration et il m'appartient, sur la base de mon audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Pour ce qui concerne la justification des appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes et de l'annexe.

Je porte à votre connaissance les éléments suivants. Faisant suite à l'action en justice relative à la maison de la chasse, la provision pour litige a été portée sous cet exercice à hauteur de 20500 euros. Elle était de 15500 euros sur l'exercice précédent. Pour tenir compte de travaux de mise en ordre complémentaires.

J'ai également procédé à la révision du compte d'exploitation prévisionnel, les éléments et estimations retenues m'ont semblés pertinents et cohérents.

Les vérifications ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie du rapport.

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler, sur la sincérité à la concordance, avec les comptes annuels des informations données dans les

rapports de gestion du service général, et du service dégâts. Ainsi que dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Il m'appartient de vous communiquer sur la base d'informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes au cours de ma mission.

Convention nouvelle. J'ai été avisé des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Première convention. Administrateurs concernés,

Monsieur TRIPIER-MERLIN Georges. Votre association a acheté divers matériels immobiliers pour un montant TTC de 17 943 euros auprès de l'entreprise Papeteries de la Bièvre dans laquelle travaille le fils de Monsieur TRIPIER-MERLIN.

Après demande de devis auprès de différents intervenants, les moins-disant ayant été retenus.

Deuxième convention. Administrateur concerné, Monsieur MERAUD Michel, votre association a payé les honoraires pour un montant de 900 euros TTC à Maître MERAUD Bernard avocat pour frais de procédure, qui est le frère de MERAUD Michel.

Convention approuvée au cours de l'exercice antérieur. C'est la même que les années antérieures, à savoir une indemnité forfaitaire de 750 euros par mois, qui a été versée à votre Président sur cet exercice, montant identique au précédent.

Mesdames messieurs merci de votre attention.

M. Jean-Louis DUFRESNE :

Merci Monsieur JOLY.

Avant que Patrice vous présente le bulletin de vote, je veux simplement vous dire que l'on avait prévu une demi-heure de pause, je la ramène à 20 minutes.

Parce que nous avons une demi-heure de retard. Si vous voulez avoir le droit de parole à la fin, il nous faut donc diminuer un peu la pause.

Voilà, à toi Patrice.

M. Patrice SIBUT :

Bonjour à tous, Comme nous avons peu de temps, cela va aller très vite, parce que nous vous parlons simplement et seulement du bulletin de vote.

Vous avez neuf questions auxquelles répondre, les règles sont simples.

Une question avec deux réponses. Et une question sans réponse, la question ne sera pas comptabilisée.

Voilà, je vous souhaite un bon vote et comme vous l'a dit Monsieur DUFRENE, on écourte la pause si c'est possible, retour ici à 10h20, merci.

Pause de vingt minutes

M. Jean-Marc ROCHETTE :

En tant que Président de la commission environnement, je vais vous présenter un rapide état des lieux de nos engagements et missions.

Je laisserai ensuite la parole à nos techniciens. Tout d'abord, Yann PELLETIER, qui vous présentera un historique du grand gibier en Isère, et un bilan des dernières évolutions règlementaires. Puis Simon JANIN, qui vous exposera un bilan de travail et de mise à jour de la cartographie des territoires de chasse.

Donc premier point, tout d'abord la plaine et l'habitat du petit gibier sédentaire qui reste l'axe fort de notre schéma départemental.

Les implantations de culture intermédiaire, pièges à nitrate, ont été bien sûr poursuivis en 2014.

30 000 euros, soit 500 hectares de semence favorable au petit gibier de plaine, ont été offerts aux agriculteurs en contrepartie d'un retard de destruction du couvert. Un zonage a été défini par la FDCI, rendant prioritaires, les ACCA se mobilisant pour la gestion du petit gibier. Comptage de lièvres, plantations de haies, cultures à gibier, etc., Les retours des chasseurs sont encourageants et nous poussent à poursuivre dans cette voie.

Autre action forte, la haie. Afin de pallier à l'arrêt de subventions publiques, nous avons décidé de réserver une partie de notre enveloppe habitat pour des plantations. 18 500 euros ont donc permis la plantation de 2 km de haies supplémentaires, portant le bilan à 34 km depuis 2009 dans le département. Afin de limiter le coût des plantations, et de réaffirmer notre engagement vers la formation des nouvelles générations, ce sont uniquement les étudiants en Baccalauréat professionnel qui ont effectué ces plantations.

Afin de maintenir le principe du clef en main, les chasseurs ont seulement été sollicités pour la préparation du sol, et pour offrir le café aux jeunes, lors de la plantation. Ces moments de convivialité permettent de leur expliquer nos motivations et de transmettre une image positive de la chasse.

Des fonds seront à nouveau disponibles, l'an prochain, et je vous invite à contacter vos techniciens de fédération si vous êtes intéressés.

Notre partenariat avec le Conseil Général de l'Isère, nous a permis de créer une base de données cartographique à vocation descriptive. Etablie à partir d'un maillage de 25 hectares, nous avons désormais une vision objective de l'état de conservation des milieux, au regard d'une multitude d'indicateurs. Surfaces en forêt, espaces agricoles, zones humides, linéaires de haies, infrastructures linéaires et bâtis.

Nous testons actuellement cet outil pour cibler les zones de remise nocturne, de la bécasse des bois, et nous permettra dès l'automne prochain d'obtenir des subventions du Conseil Général pour des plantations de haies sur des zones jugées prioritaires.

Le petit gibier de montagne retient toujours notre énergie. Depuis quelques années, nous travaillons étroitement avec les alpagistes, dans le cadre du programme AgriFaune. Cela nous conduit aujourd'hui, à pouvoir proposer aux groupements pastoraux des mesures agro-environnementales qui intègrent l'enjeu du Tétrasyre.

Nous avons élargi notre partenariat au domaine skiable. En particulier pour préserver les habitats d'hivernage du Tétrasyre. Nous pouvons nous réjouir d'avoir fortement contribué à la création d'un groupe national, piloté par la Fédération Nationale des Chasseurs, dans lequel nous voyons des convictions de maintien de la chasse de ces espèces. Par la reconnaissance des compétences techniques, cynégétiques, et du savoir des chasseurs.

La trame verte et bleue est présente dans tous les débats environnementaux actuels. C'est une politique qui vise à prendre en compte l'environnement dans sa globalité, et faciliter les déplacements de la faune. Notre investissement restait à ce jour anecdotique. Et pourtant, la voix des chasseurs doit être prise en compte. Vous les chasseurs et responsables de société de chasse, vous êtes notamment concernés à travers vos plans locaux d'urbanisme.

En ce qui nous concerne, nous estimons que les connaissances du monde cynégétique, peuvent être valorisées techniquement, et financièrement. Il nous a donc paru opportun de nous doter d'une ligne politique clairement établie, basée sur des objectifs, des axes de travail, validés par le conseil d'administration.

Florian RODAMEL, technicien, consacrera désormais une bonne partie de son temps sur ce dossier, et notamment aux problématiques des collisions routières, et de l'aménagement du territoire.

Vous profiterez probablement en 2016, d'une intervention plus complète, sur ce sujet.

Enfin, le plan de développements des territoires, notre catalogue d'action subventionnable, vous est toujours ouvert pour vos projets d'aménagement, de l'ouverture de milieux, cultures à gibier, miradors, etc. Comme vous pouvez le constater, bien que nous ayons élargi le catalogue, l'enveloppe annuelle n'est pas entièrement consommée. Depuis 2 ans, le solde est provisionné sur le budget suivant, avec pour objectif d'accentuer notre investissement sur les haies et les CIPAN.

Pour la saison en cours, ces deux actions représentent 60% du budget total. Un bilan détaillé est en cours de réalisation et nous permettra éventuellement de réajuster notre catalogue, avec un objectif toujours axé vers les milieux de plaine, et nous sera présenté l'an prochain à l'assemblée générale en réunion préparatoire.

Je vous remercie de votre attention, je laisse maintenant la parole à Yann PELLETIER.

M. Yann PELLETIER :

Bonjour à toutes et à tous, on m'a demandé de vous présenter une petite rétrospective du grand gibier dans le département. Je ne pourrai pas tout vous dire, mais je vais essayer de vous donner un maximum d'informations.

Donc déjà, le grand gibier, qui est aujourd'hui une partie essentielle du gibier, pour la majorité des chasseurs de l'Isère, même si le petit gibier compte pour beaucoup encore.

C'est une histoire qui débute dans les années 1960, et vous avez ici une photo qui est assez intéressante et fait référence à un des premiers lâchers de chevreuils sur le plateau du Vercors. En l'occurrence, sur la commune de Méaudre, dans les années 1960.

Donc au début de l'histoire, nous disposons à la fédération d'un historique de prélèvements qui débute au tout début des années 1960. Mais ce ne sont pas toujours des données très fiables et exhaustives. Par contre, l'année 1970 nous permet de faire un premier point global concernant toutes les espèces de grand gibier.

En 1970, il y a 40 000 chasseurs dans le département. Et environ 1000 prélèvements de grand gibier par an. Vous avez le détail qui s'affiche à l'écran.

Ce sont des prélèvements relativement modestes, et il y a encore beaucoup de chasseurs présents sur le terrain avec des populations de grand gibier qui sont cantonnées uniquement sur certains massifs.

44 ans plus tard, donc en 2014, la donne a totalement évolué, seulement 18 000 chasseurs sur le département de l'Isère, comme vous avez pu le voir tout à l'heure. 15 000 grands gibiers prélevés sur la

dernière saison 2014-2015. Une inversion des chiffres diamétralement opposée. Le développement du grand gibier a été global, général, pour toutes les espèces, sur l'ensemble des massifs Isérois.

Nous avons des populations qui sont présentes sur toutes les communes de l'Isère, comme par exemple le chevreuil, le sanglier, présents sur toutes les communes du département de l'Isère.

Les étapes de la reconquête commencent, tout simplement avec la loi plan de chasse de 1979, qui est la première loi de développement durable puisque c'était l'objectif de cette loi plan de chasse pour le grand gibier, assurer le développement des espèces de grand gibier en prenant en compte les intérêts cynégétiques, naturalistes, forestiers et agricoles également.

Depuis lors, je ne sais pas s'il y a eu une loi de développement durable qui a pu avoir une ampleur et une efficacité aussi importante que cette loi de 1979 sur le plan de chasse. Avec cette loi, c'est le commencement d'un possible développement concerté entre chasseurs, forestiers, agriculteurs et administration, sur différentes populations de grand gibier.

Donc en 1979, le plan de chasse est généralisé pour les cervidés, chevreuil et cerfs. Ainsi que pour le mouflon. Pour le chamois cela durera un petit plus longtemps, car il faudra attendre 1990 pour que tous les massifs soient soumis au plan de chasse du chamois.

Dans le département de l'Isère, la généralisation des plans de chasse s'est accompagnée de la création de Groupements d'Intérêt Cynégétiques, les GIC. 16 Groupements d'Intérêt Cynégétiques sont créés dans le département, et cela a permis à différents chasseurs et à différentes unités de chasse de s'associer à la fédération, de manière à accompagner les travaux qui vont être menés tout de suite après la généralisation de ces plans de chasse.

Parmi les travaux les plus essentiels, il y a les premiers lâchers de population, de manière à renforcer les effectifs déjà présents sur le terrain, avec la mise en place des GIC, la fédération s'était engagée à financer les lâchers de gibier à 80%, et c'est ainsi que vous avez quelques exemples qui s'affichent ici dans le GIC des Bonnevaux, 80 chevreuils ont été financés et lâchés sur le terrain. GIC de Vienne-Varez 27 chevreuils, sur le Coiro, des chamois, sur le pic St Michel, des chamois, des mouflons, des cerfs, etc.

La dernière opération d'envergure, a lieu en février 1991, et c'est intéressant que nous soyons ici à Monestier, puisqu'en février, eut lieu le dernier lâcher de grand gibier dans le département, en l'occurrence un lâcher de cerfs à Gresse en Vercors.

D'où viennent ces différents animaux qui sont lâchés dans l'Isère à l'époque ? Eh bien, d'un petit peu toute la France. C'est essentiellement les grandes réserves nationales de chasse et de faune sauvage qui constituent les réservoirs où puiser ces animaux.

Et nous avons donc des chevreuils qui provenaient de Troisfontaine, en Haute Marne, de Chisey, dans les Deux Sèvres, des Landes. Des mouflons et des chamois qui provenaient de la réserve des Bauges. Et puis bien sûr des cerfs qui provenaient de Chambord. Ou la réserve de la petite Pierre, dans les Vosges.

Les animaux qui sont lâchés sont la plupart du temps porteurs de marques diverses et variées, et essentiellement des bagues, des colliers, et pour certains des colliers émetteurs.

Alors, tous ces animaux ne vont pas tous avoir la même vie et la même fin, je vous ai donné deux exemples diamétralement opposés avec Marcieux, par exemple, le lâcher d'un brocard qui provenait de la forêt de Chisey, avec une bague numéro 8841 et un collier orange numéroté 30. Ce chevreuil a donc été lâché à Marcieux le 7 janvier 1987. Malheureusement pour lui, il a été pris par des chiens le 11

janvier 1987, il a donc survécu 4 jours, il n'aura donc pas apporté beaucoup au développement du chevreuil dans le département de l'Isère, même s'il y a quand-même participé.

Par contre, à l'opposé nous trouvons, sur le versant Vercors, le 21 février 1991, les derniers lâchers de grand gibier et de cervidés dans le département de l'Isère : une biche, estimée à l'époque entre 6 et 8 ans et qui a été lâchée sûrement avec son faon. Elle a été baguée, portant un collier émetteur, et celle-ci, par contre, a été retrouvée morte en Mars 2013, sur St Michel Les Portes, à la limite de St Martin de Clette, je crois que c'était en limite des deux communes, par Benjamin AUGIER si je ne me trompe pas, chasseur sur St Michel Les Portes.

On peut donc donner cet exemple qui est quand-même assez extraordinaire, parce que la survie est là, extraordinaire, pour une biche en nature, dans une commune chassée où il y a aussi la présence du loup. Il y aussi une route nationale quand même assez meurtrière. Cette biche a quand même vécu 22 ans sur place.

Et là, nous pouvons être sûrs que celle-ci a contribué au développement de la population de cerfs sur l'Isère.

Donc le résultat de ces différentes opérations de réintroduction est souvent très positif. Vous voyez là, un diagramme concernant le chevreuil et l'évolution de son plan de chasse (attributions, réalisations), de 1970 à 2014, avec une donnée mise à jour tous les 5 ans, qui apparaît sur le graphique. Et vous voyez que le développement a été relativement important de 1970 jusque dans les années 2000.

Depuis les années 2000, pour le chevreuil, nous avons tendance à gérer les populations en essayant souvent de stabiliser les effectifs parce qu'on avait atteint des densités de population à cette époque, qui étaient relativement élevées.

Globalement, nous nous en sortons assez bien, car sur les quatre dernières données, 2000, 2005, 2010, 2014, nous voyons que nous avons une relative stabilité du plan de chasse. Cela dénote une relative stabilité des populations et l'on peut penser que dans le département, nous avons un effectif avant naissance qui doit être de l'ordre de 18 ou 20, peut-être 22 ou 23 000 chevreuils avant naissance.

C'est donc une population qui est très bien représentée. Et globalement, elle est représentée sur toutes les communes comme je vous l'ai dit tout à l'heure.

Pour le chamois, la même information, avec le même pas de temps pour les données, tous les 5 ans. Vous avez une population qui s'est développée plus progressivement, le chamois n'ayant pas la même dynamique de population que le chevreuil.

Les taux d'accroissement sont plus lents. Nous sommes aussi partis d'effectifs plus faibles et cantonnés sur certains massifs montagneux. Le développement s'est donc déroulé sur un pas de temps un petit peu plus long et perdure encore aujourd'hui sur certains massifs. Même si l'on commence à voir les populations se stabiliser ainsi que les plans de chasse aussi, nous pouvons estimer que l'on a entre 10 et 15000 individus avant reproduction dans nos différents massifs de l'Isère.

Et une autre donnée importante pour le chamois, il avait été réalisé à l'époque de l'instauration du plan de chasse des premiers lâchers, une étude de potentialité, qui avait fixé des objectifs de densité par massifs.

Il faut savoir que les objectifs ont tous été atteints et même largement dépassés. C'est une opération qui a connu beaucoup de succès.

Le mouflon, qui est uniquement présent sur certains massifs Isérois, n'a jamais eu de volonté départementale, avec nos partenaires, de développer cette population de manière globale sur

l'ensemble des massifs. Parce que tout simplement, le mouflon n'est pas une espèce autochtone. La priorité est donnée aux chamois dans le département de l'Isère. Le mouflon est donc présent uniquement sur certains massifs de notre département. Le développement est plus chaotique pour cette espèce, dans la mesure où c'est une espèce qui est plus sensible à l'hiver car ce n'est pas vraiment un animal de montagne, adapté à la neige. C'est aussi une espèce qui peut sûrement le plus subir la prédation, notamment avec le loup, s'il s'installe sur les zones de présence du mouflon. Et puis, considérant les problématiques de dégâts qu'elle peut occasionner, on arrive quelquefois à vouloir nous-même diminuer des populations de manière assez draconienne.

Malgré tout, nous avons connu une évolution des populations assez marquée, notamment sur la dernière décennie avec des évolutions de population relativement importantes, pour une raison déjà simple, c'est que le mouflon est l'espèce soumise à plan de chasse qui est la moins bien réalisée.

Le plan de chasse du chevreuil atteint 96-97% de réalisation globale, alors que le plan de chasse du mouflon atteint 70-75%.

Alors, évidemment, tous les animaux qui sont épargnés contribuent à dynamiser l'effectif et à augmenter les populations.

Pour le cerf, le développement a été plus progressif, puisqu'il est présent sur tous les massifs du Sud-Isère, ainsi que sur le Nord-Isère, sur les Bonnevaux, les Chambarans, essentiellement sur les Chambarans, quelques animaux sur Bonnevaux.

Le graphique parle de lui-même, vous voyez que le développement a été significatif et a marqué ces quelques dernières années, disons ces dix dernières années. Vous remarquez ces dix dernières données, dont les deux dernières, 2010 et 2014, où nous avons un plan de chasse qui a presque doublé. J'exagère un peu mais c'est pratiquement ça, tout simplement parce que nous avons identifié les populations qui sont maintenant relativement abondantes, dans certains secteurs. Et que dans le cadre d'une gestion concertée avec nos partenaires forestiers et agriculteurs, nous sommes aujourd'hui amenés à réduire les effectifs sur certains massifs.

Les gens avec lesquels nous avons travaillé, comme les chasseurs du Trièves, de Belledonne, du Vercors, et cette année de la Chartreuse, savent de quoi je parle, très précisément.

Même s'il n'est pas soumis à plan de chasse, je me suis permis de mettre une petite diapositive sur le sanglier, et j'espère que la commission sanglier ne m'en voudra pas.

Simple, cela fait partie du grand gibier dans le département et évidemment, là aussi, vous voyez que le développement a été conséquent depuis les années 1970. 470 prélèvements ont été effectués dans les années 1970, ainsi que 5725 ont été effectués durant la dernière saison 2014. C'est une population qui s'est aussi développée, et depuis 10 ans nous avons vu des prélèvements qui évoluent entre 3700 et 6800 sangliers par an. Et ceci même depuis les années 2000, donc plus de 10 ans.

Donc effectivement, des résultats très positifs, et même parfois trop positifs. Depuis l'année 2000, nous faisons l'apprentissage de la gestion de l'abondance. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure avec le chevreuil, la première espèce qui a atteint des niveaux conséquents à partir de la fin des années 1990.

Nos objectifs initiaux, qui sont toujours discutés et rediscutés avec nos partenaires, avaient été atteints et quelquefois été dépassés.

Donc, nous cherchons aujourd'hui, la plupart du temps, à stabiliser les populations, voire même à les réduire sur certains secteurs.

Donc, qui dit nouveaux objectifs, veut dire aussi nouveaux outils. J'aborde maintenant la deuxième partie de ma présentation.

Au fur et à mesure, et cela depuis le milieu des années 1990, ce n'est pas d'aujourd'hui, cela s'est encore concrétisé en 2014. Mais depuis les années 1990, il y a eu une modification de la réglementation, des pratiques de chasse, avec l'allongement des périodes, avec la levée de certaines interdictions sur des pratiques de chasse qui furent interdites à un moment donné, et puis aujourd'hui autorisées. Et puis avec toute la simplification des plans de chasse, à différents niveaux.

Ces nouveaux outils, sont nécessaires parce que, comme je vous l'ai dit en introduction, il y avait 40 000 chasseurs dans les années 1970, 18 000 aujourd'hui, et à contrario 1000 grands gibiers prélevés en 1970, et 15 000 en 2014.

Donc effectivement, nous pouvons commencer à nous dire que nous pouvons manquer de chasseurs à un moment donné, pour réaliser les prélèvements nécessaires. Et pour faciliter les prélèvements, il faut apporter des facilités à ceux qui restent sur le terrain, pour réaliser les prélèvements demandés voire imposés par l'administration.

Cependant, il est bien clair que les différents outils aujourd'hui apportés, qui sont souvent un élargissement des périodes de chasse, un élargissement des moyens, doivent être utilisés à bon escient. Et la fédération veille à cela, et compte sur la grande responsabilité des ACCA, des chasses privées et des chasseurs en général. De manière à ce que les choses se passent correctement sur le terrain.

Un exemple, tout de suite, avec le mouflon. Je vous l'ai dit, c'est l'espèce de grand gibier soumise à plan de chasse la moins bien réalisée. Nous sommes environ à 70-75% de réalisation. Et pourtant, c'est un effectif qui se développe et qui pose des problèmes, essentiellement du point de vue agricole sur certains secteurs.

Il nous a donc été demandé et nous avons fait des propositions pour simplifier le plan de chasse de manière à ce que les prélèvements deviennent plus facilement réalisables.

En l'occurrence, vous avez sur ce tableau présent, la présentation des attributions classiques, donc les trois bagues attribuées sur le mouflon, MOM pour les mâles adultes, MOF pour les femelles adultes, et MOJ pour les jeunes mouflons de l'année.

Et vous avez dessous les réalisations possibles, donc bien entendu, avec une bague de bélier, MOM, nous pouvons réaliser un bélier, c'est l'évidence même. Mais nous pouvons aussi réaliser un agneau depuis quelques années.

C'est un plan de chasse qualitatif et réglementaire, donc théoriquement ce n'est pas possible. Mais dans le cadre des schémas départementaux, nous avons introduit depuis 2012, une notion de dérogation, de tir dérogatoire en quelque sorte. Si bien que l'administration, la commission de plan de chasse, et les agents de contrôle, la police de la chasse, savent que le chasseur qui prélève un agneau, avec une bague de bélier, n'est pas dans l'illégalité. Voilà le genre de simplification que nous apportons pour faciliter la réalisation du plan de chasse.

Il en est de même avec une bague de femelle. Et autre simplification sur cette espèce-là, je ne vais pas vous présenter toutes les espèces, ce serait trop long. Mais je vais au bout du cas du mouflon. La dernière simplification est donc la confusion des classes entre MOF mouflon femelle, et MOJ mouflon jeune, avec la possibilité de prélever l'une ou l'autre de ces deux classes avec n'importe laquelle des deux bagues. Toujours dans la mesure de simplifier et d'éviter les erreurs de tir qui sont possibles entre ces deux classes, notamment en fin de chasse.

Et avec des garanties, c'est-à-dire que la fédération demande à ce que, lorsque un détenteur profite d'un tir dérogatoire durant une saison, doit essayer de rééquilibrer l'année d'après sa réalisation, en inversant deux bagues.

Les premiers contrôles que nous avons réalisés sur ces tirs dérogatoires, ne démontrent qu'en aucun cas il y a un déséquilibre en termes de réalisation.

Donc, ces différentes simplifications des plans de chasse, que ce soit pour le mouflon, pour le cerf, ou pour le chamois, sont toutes inscrites dans le schéma départemental de gestion cynégétique. Et vous les retrouvez donc pour le schéma qui est en cours, 2012-2018, dans ces textes. Dans chaque volet, concernant chaque espèce, je vous inviterai pour ceux qui ne connaissent pas ou qui ont encore des doutes là-dessus, à aller consulter, notamment sur le site internet de la fédération chasse38.com, dans l'onglet réglementation, vous trouvez le document schéma départemental, qui a été agréé en préfecture.

Autre modification, et là beaucoup plus récente, je vais rentrer dans les modifications apportées en 2014. Il y a eu par exemple l'allongement des périodes de chasse au mois de février, pour l'ensemble du grand gibier, sur l'ensemble du département de l'Isère. C'est quelque chose qui a été évoqué l'année dernière dans le cadre des discussions que nous avons eues avec l'administration et notamment l'ONF, sur le cerf et la nécessité de réduire les populations de cerf.

Nous n'avons pu vous présenter l'année dernière avant l'ouverture de septembre, parce que c'est arrivé sur le tard et nous pensions le faire cette année, et puis au fil des discussions, notamment avec la DDT, il a été préféré de l'appliquer dès l'année dernière.

Donc effectivement, vous avez découvert, pour la plupart, en septembre 2014, que la chasse serait possible, du moins c'était un peu avant septembre, sur l'arrêté préfectoral de l'été. La chasse serait donc possible jusqu'en février 2015 pour toutes ces espèces.

L'objectif, est de faciliter la réalisation, augmenter le taux de réalisation du plan de chasse, également sur certaines espèces. Je vous ai mis donc là, les prélèvements réalisés par un groupe d'espèces.

Vous avez là chevreuil et sanglier, sur la gauche. Et vous voyez que les prélèvements qui sont réalisés en Février, sont extrêmement faibles. 309 chevreuils pour 6800 et quelques chevreuils sur le département, c'est donc une part très faible de réalisation sur le mois de février. Une soixantaine de sangliers, et pour les espèces de Montagne, 55 chamois, 17 cerfs, et 23 mouflons.

Donc une part de prélèvements relativement peu importante sur cette période de l'année. Sachant qu'en plus, cette année nous avons eu un enneigement conséquent sur le mois de février, qui n'a pas permis de chasser à bon escient, je l'entends, pour utiliser cette mesure.

Pourquoi je passe sur ce point-là, parce que tout simplement, le message de la fédération a été très clair. La pratique de la chasse au mois de février, n'est pas acceptable en tous lieux et en tous temps du département. C'est le message qui a été passé par les administrateurs de la fédération de l'année dernière, à tous les chasseurs du département. Cette chasse de février n'est pas souhaitée, dans la mesure où il y a potentiellement trop de neige ou que les conditions climatiques sont trop défavorables au gibier. Ce n'est pas du tout ce que la fédération souhaite, nous n'allons pas aller au bout du mois de février parce que c'est ouvert, seulement si cela est nécessaire pour achever un plan de chasse. Ou pour prélever quelques sangliers supplémentaires, si les circonstances permettent réellement de chasser et honorablement. C'est le but de cette mesure, et la fédération avait été très claire, les consignes avaient été données et répétées dans ce sens-là, pour ce point.

La deuxième grande nouveauté de 2014, c'était l'introduction sur le plan de chasse d'une bague CEI, pour cerf élaphe indifférencié. L'objectif de cette nouvelle bague, nouvelle en Isère, était là-aussi de faciliter la réalisation du plan de chasse, et d'éviter aussi des erreurs de tir. Là-aussi, nous pouvons avoir des erreurs de tir pour cette espèce, nous avons un plan de chasse qualitatif réglementaire, donc il n'y a pas de confusion de bague. Et puis de maintenir voire augmenter le taux de réalisation, notamment dans les massifs où il fallait qu'on réduise les populations.

C'était la nouveauté 2014, là aussi des messages avaient été donnés de manière très claire. Et le premier message, était que cette bague CEI ne soit en aucun cas une carte blanche, les directives qui avaient été données par la fédération étaient extrêmement claires, elles avaient été écrites et diffusées à tous les détenteurs de droits de chasse. Ce n'est pas parce que l'on a une bague CEI, que l'on peut tirer dans le tas, si vous permettez l'expression. Nous avons des responsabilités, et des choses à respecter, sur le prélèvement. Un extrait de ces consignes qui vous avaient été données, tout d'abord. La bague CEI sera toujours attribuée à la place d'une bague CEJ, c'est la manipulation qui a été mise en place et le choix qui a été fait au niveau de l'administration pour organiser la distribution de ces bagues. Et elle doit donc servir avant tout à la réalisation d'un faon, nous sommes bien d'accord.

Et enfin, la bague CEI doit être utilisée le plus tard possible en saison, voire en dernier. Tout simplement parce que la bague CEI peut permettre de favoriser la réalisation de la dernière bague, qui pose souvent problème aux chasseurs et aux ACCA lorsque sur la fin de saison, Décembre-Janvier voire Février, la confusion entre une biche, un faon, est beaucoup plus possible qu'en début de saison, Septembre-Octobre, où il est facile de les déterminer.

Ces consignes ont donc été données et répétées. Le premier bilan sur la saison 2014-2015, le voici : 144 bagues attribuées sur cette classe CEI, 74 réalisations soit 51%. Et ce qui est intéressant de remarquer, c'est que sur la répartition des réalisations effectuée avec cette bague, nous avons bien 48 faons sur 74 réalisations, prélevés et déclarés à partir de cette bague. Nous avons aussi quelques animaux subadultes, 9 bichettes et 7 daguets. Nous avons également 4 biches et 6 cerfs coiffés réalisés. Donc globalement, l'objectif, les engagements que nous souhaitions réaliser avec cette bague, ont été tenus. La réalisation est modeste, 51% c'est peu. Il faut aussi voir que cette fin de saison a été aussi difficile, je l'ai déjà dit, avec un enneigement assez important et qui n'a pas permis de chasser, et cela même en Janvier.

Globalement, sur le département, nous avons eu 648 tirs pour 758 attributions, soit un taux de réalisation de 85,5 % pour le cerf. Ce qui est tout à fait honorable, considérant l'espèce et les moyennes nationales. Et vous voyez que globalement, en incluant tous les prélèvements des différentes bagues attribuées, nous avons une bonne répartition, une bonne ventilation des prélèvements entre les différentes classes d'âge et de sexe, 215 cerfs coiffés, 182 biches et 194 faons, plus 20 bichettes et 37 daguets. Pourquoi je vous ai mis ces données, tout simplement pour vous assurer et vous rassurer sur le fait que l'introduction d'une bague cerf élaphe indifférenciée, n'a pas contribué à déséquilibrer les prélèvements, et n'a pas contribué à faire augmenter outre-mesure les prélèvements de cerfs coiffés, cerfs mâles, ce qui était la principale crainte de la fédération, des chasseurs, de tous ceux qui s'étaient un petit peu intéressés à cette évolution.

Je ne pourrais pas vous en dire beaucoup plus, par manque de temps. Car il y a beaucoup de choses à évoquer, je vais donc terminer là-dessus.

Je tenais aussi à vous remercier, l'ensemble des GIC, qui existent encore pour certains. L'ensemble des groupes du grand gibier ou des comités locaux qui travaillent avec les administrateurs et la fédération, ainsi que les ACCA et les chasseurs qui participent et réalisent la plupart des comptages, comme cela a déjà été dit tout à l'heure, par un des administrateurs. Merci beaucoup.

M. Antoine GRAIN :

Mesdames messieurs bonjour,

Je vais vous faire le compte-rendu du travail de la commission sanglier, pour cette année.

Donc état des prélèvements et des dégâts des prélèvements 2014-2015. Il y a donc eu des prélèvements forts cette saison en Isère. 5690 animaux ont été prélevés depuis 10 ans, une augmentation d'environ 50 %.

Des dégâts maîtrisés sur la première partie de saison. Je vous rappelle que lors des réunions de zones administratives en Mars, les superficies détruites ont été de 138 hectares, pour 140 hectares la saison précédente, à la même époque.

Nous vous avons demandé de rester vigilants, ce qui a été fait. Gardons toute fois toute notre attention. Les dégâts ont fortement augmenté, puisqu'au 20 Avril, 209 hectares ont été détruits, soit 50 % de plus en 1 mois.

La saison dernière, à la même époque, nous étions à 157 hectares. Mais, nous sommes encore loin des 398 hectares depuis le 20 Avril 2013, l'année de tous les records, qui nous l'espérons tous, restera unique.

Comme il vous l'a été annoncé dans les réunions de zone, un pôle dégâts a été créé afin de mieux répondre aux agriculteurs et aux chasseurs.

Je laisse le soin à Rémi BELMONT de vous le présenter.

M. Rémi BELMONT :

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis donc arrivé à la fédération il y a maintenant deux ans. J'ai commencé en Mars 2013, j'étais alors en service civique avec Audrey VARGAS, pendant 6 mois.

Puis j'ai été embauché pendant 4 mois en CDD pour mettre à jour les parcours comptages lièvres. Donc, suite au départ de Mme PEREZE en 2014, je l'ai remplacé et je travaille désormais comme technicien, et je suis rattaché au service environnement.

Pour une meilleure complémentarité, et gestion du sanglier, un pôle dégâts a été créé. Je travaille en binôme avec Didier MONTALAN, qui anime la tutelle sanglier et moi la tutelle des dégâts.

Donc mes principales missions, sont la gestion administrative des dossiers. L'édition des bilans dégât, qui sont disponibles tous les mois sur le site internet. Le calcul pour les zones classées points noirs. Je gère également la politique de protection des cultures et la mise en place des dispositifs d'agraining.

Une nouveauté suite à la création du pôle sanglier, c'est le groupe de travail d'estimation, dont j'assure l'animation. Ce groupe est donc composé de Monsieur DUFRESNE, Monsieur JOSE, Monsieur GRAIN, Monsieur BASDEVANT, et le pôle dégâts.

Ce groupe a donc été créé à mon arrivée, il est rattaché à la commission sanglier. Nous avons pu, dès la saison dernière, travailler sur le décret d'indemnisation, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture. Nous avons créé une typologie des prairies, qui permet de faciliter les estimations sur ces cultures. Nous avons communiqué sur le décret aux exploitants agricoles. Il y a un courrier cosigné entre la Chambre d'Agriculture et la FDCI. Ce courrier informe donc aux exploitants des modifications des seuils donnant droit à l'indemnisation. Et aussi de la possibilité de facturation des frais de destination.

Donc cette année, année de transition, aussi bien pour la prise en main du poste, que pour l'indemnisation des dégâts, qui a évolué, le service est désormais dans une phase d'amélioration et de développement. Cette année le groupe d'estimation a nommé un estimateur référent, Monsieur BASDEVANT. Je pense que la plupart d'entre vous ont pu le rencontrer lors de réunions dans les Pays. Sur les méthodes d'estimation, Monsieur JOSE a aussi accompagné Monsieur BASDEVANT.

Donc afin de sensibiliser les techniciens et administrateurs, sur le travail d'estimateur, des journées d'information par grands types de cultures sont proposées.

Ce groupe apporte plus de rigueur, il permet de fixer des lignes de conduite et d'être plus performant sur certains dossiers. Monsieur BASDEVANT, intervient sur tous les dossiers cultures spécialisées, qui sont en général des cultures à forte valeur ajoutée. Ces dossiers font partie des sujets que le groupe étudiera prochainement, ainsi que les dégâts sur les Alpagnes, toujours en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, et la Fédération des Alpagnes de l'Isère. Des choses peuvent donc et sont à améliorer. C'est par des remarques et attentes que l'on peut être plus performant. Je vous remercie.

M. Antoine GRAIN :

Passons à présent au tir individuel du sanglier. Je ne vais pas ici refaire l'historique du débat qui a amené votre fédération à travailler sur le sujet. Je tiens juste à remercier toutes les personnes qui ont participé, autant les membres du groupe de travail, que les ACCA qui ont répondu au questionnaire. Juste le rappel du résultat des travaux. Votre fédération répond aux attentes de la majorité des ACCA, et du souhait de laisser les chasseurs libres de décider des mesures qu'ils jugent adaptées à leur contexte local. Tous les chasseurs doivent s'exprimer lors de l'assemblée générale de leur association. Aujourd'hui, les ACCA qui interdisent le tir individuel du sanglier, devront réviser leur réglementation pour la saison prochaine. Cette position a été annoncée dans Info-Chasse Mag de janvier 2015, à tous les chasseurs du département.

Je vous rappelle les principes généraux de la politique de la zone refuge et les points noirs. Ils sont les suivants :

Intervenir sur les territoires fortement impactés, peut, par la problématique des dégâts du sanglier, et la procédure points noirs dégâts, est un outil de régulation à disposition du gestionnaire et non une sanction envers les chasseurs.

Les problèmes viennent principalement des territoires chassables mais non-chassés. Ou alors ils proviennent d'endroits où la chasse est interdite, ou bien fortement règlementée : parcs nationaux, réserves naturelles, zones périurbaines, objections de conscience cynégétique...

Dans le cadre du schéma, les services compétents de l'Etat pourront organiser la régulation de l'espèce, par tous moyens règlementaires disponibles, en concertation avec le gestionnaire des espaces concernés. La fédération et les chasseurs, pourront apporter une aide, s'ils sont sollicités par les services de l'Etat.

Aujourd'hui, avec l'aide de l'Etat, les interventions ont pu avoir lieu dans la plupart des zones problématiques : zone périurbaine de St Martin le Vinoux, ENS, les berges de l'Isère, réserve naturelle de l'étang de Jarrie, les Ecouges, réserve de St Bonnet, réserve de la Platière. Ces actions ont montré l'importance des populations de sanglier dans les espaces règlementés. Bien souvent, il a fallu beaucoup de temps et d'énergie, pour convaincre de l'utilité de ces opérations. Les gestionnaires des sites, ne prenant pas toujours conscience des problèmes liés à l'implantation des animaux dans ces zones, des dégâts agricoles supportés par les chasseurs, des collisions, et surtout un climat social agriculteur/chasseur, qui se dégrade.

Aujourd'hui, nous avons démontré que nos observations étaient exactes, avec des prélèvements parfois importants, mais surtout des comptages qui dépassent largement un nombre d'animaux tolérable, pour que ces réserves jouent pleinement leur rôle lors de la reproduction d'espèces.

Il nous faut maintenant améliorer et pérenniser ces actions, avec l'aide des chasseurs locaux, dans la mesure où ceux-ci jouent le jeu. Certains gestionnaires de ces sites ont compris l'utilité de ces interventions. Et j'espère que d'autres suivront pour que le sanglier puisse toujours être considéré comme un gibier, et non pas comme un animal de plus en plus noir, ou considéré nuisible. Merci de votre attention.

M. Alain SIAUD :

Bonjour à toutes et tous,

Au nom de la commission de communication, je vais développer pour vous trois opérations phares de la commission de communication 2015. Bien entendu, la commission de communication continuera à assurer ses missions dont elle a la charge. Ça sera donc l'opération nationale « un Dimanche à la Chasse », ainsi que deux initiatives alternes, le premier salon sécurité et une formation pratique dédiée.

L'opération phare de l'année 2014, un Dimanche à la Chasse, tenue partout en France, a eu des retours très positifs, à l'image de la chasse. La commission communication souhaite revenir sur les clés de ce succès. Donc le principe de cette opération est très simple : s'ouvrir aux non-chasseurs, en leur proposant de nous accompagner à la chasse. Afin de bénéficier d'une audience médiatique maximale, l'évènement s'est produit partout en France, le 18 Octobre 2014.

Donc, les objectifs étaient les suivants : faire découvrir la chasse sans contours aux non-chasseurs, ainsi que de les rassurer sur la sécurité, et partager ensemble un moment de convivialité. De 24 fédérations départementales participantes en 2013, nous sommes passés à 39 en 2014, avec une moyenne de 12 sociétés de chasse participantes et 5 non-chasseurs invités.

Pour 2015, la Fédération Nationale a fixé un objectif de 60 fédérations participantes, un score ambitieux mais toutefois réalisable. En Isère, le succès a été total, avec 60 sociétés de chasse partenaires, ACCA et chasses privées et 159 non-chasseurs accueillis, tout horizon confondu : voisins, riverains, randonneurs, et même ethnologues. Ces résultats nous placent deuxième département Français en taux de participation de non-chasseurs. Et troisième département en participation de chasseurs, donc les ACCA et les chasses privées.

Nous vous proposons à présent la production d'un film afin de revivre cet évènement de l'intérieur. En préambule, je tiens à vous préciser que ce film a été conçu à partir de photos d'amateurs. Mais que chacun doit se rassurer, les armes mises en scène sont bien entendu toutes déchargées.

Voilà, je voulais encore remercier Danielle CHEVALLIER, de la commission communication, qui a réalisé ça, en amateur, presque en professionnel.

Donc, en résumé, cette journée fut instructive, pour tous. Les invités ont été surpris par l'organisation rigoureuse des chasseurs et par l'intérêt suscité à leur égard. Bref, des retours très positifs pour la chasse, il s'agit maintenant de transformer l'essai.

Donc un Dimanche à la Chasse de l'édition 2015 se tiendra partout en France, le 18 Octobre 2015. Vous pouvez dès à présent déposer votre candidature auprès d'Audrey VARGAS, notre chargée de communication. Une réunion est donc prévue cet été, le Vendredi 26 Juin à 19h à la fédération, afin de commencer à préparer les choses.

Je voulais après vous parler du salon sécurité, le conseil d'administration de la fédération à souhaiter pour l'année 2015 mettre l'accent sur la sécurité. Ce qui se traduira entre autres par un salon sécurité et une formation pratique sécurité.

Mais parlons tout d'abord du salon.

Trois accidents de chasse ont entaché la saison 2014-2015, comme le Président l'a rappelé dans son rapport. C'est dramatique pour les victimes, et les auteurs.

C'est une très mauvaise image pour la chasse, c'est une motivation supplémentaire pour la fédération, d'insister sur la sécurité, la formation des chasseurs, d'autant plus qu'il semblerait quand même que certaines bonnes pratiques s'oublient très vite.

Pour responsabiliser sans moraliser, nous avons imaginé pour vous le premier salon sécurité du département. L'évènement se tiendra le Dimanche 6 Septembre à St Pierre de Bressieux en remplacement de la journée de tir d'Izeau. A signaler que la journée de tir de St Jean d'Héran est maintenue.

Les enjeux sont multiples, savoir parler de la sécurité autrement, laisser la place au ludique, et à la pratique, récompenser les chasseurs qui ont fait l'effort de se former. Il y aura donc 4 ateliers à ce salon, 2 ateliers de tir, fusil ou carabine. Un atelier d'aménagement des postes de battue. Pour le bon usage des miradors, et notamment pour les angles de 30 degrés, les angles de tir. Un atelier théorique axé sur les statistiques et accidents, qui sera présenté par l'ONCFS.

Mais aussi un village d'exposants, un jeu concours avec une carabine à gagner, d'une valeur de 1500 euros. Et des lots de compensation. L'opération sera officiellement lancée avec Info-Chasse Magazine de Mai, où une page y sera consacrée.

Ensuite, nous avons une nouvelle formation pratique sécurité.

Toujours sur cette thématique sécurité, la fédération a souhaité amorcer son projet d'école de la chasse en créant son nouveau module de formation pratique.

Cette formation sécurité, est résolument tournée vers la pratique avec, révision des règles de sécurité, un contenu théorique très proche des formations sécurité actuelles. Mise en œuvre sur le terrain en action de chasse réelle, avec prélèvement possible d'un chevreuil ou d'un sanglier. Si le prélèvement a lieu, il y a éviscération, examen initial, dépouille et découpe. Bref, la chasse est sécuritaire de A à Z.

Une formation est destinée tant aux nouveaux chasseurs souhaitant compléter leur bagage, qu'aux chasseurs aguerris et aux chefs de battue. La fédération placera toutefois en priorité les chasseurs non expérimentés. Pour ceux qui souhaitent s'inscrire, plusieurs points sont à retenir.

Il y aura donc quatre vendredis de Septembre à Octobre, pendant les vacances scolaires. Les frais de participation seront de 25 euros par personne pour couvrir les frais engagés, la mise à disposition d'une salle de formation, du parc pour la chasse qui suit, ainsi qu'un abri extérieur pour la découpe.

Nous vous attendons nombreux pour la formation, pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Yann PELLETIER, que vous avez vu précédemment. Je vous remercie de votre attention et cède à présent la parole à Simon JANIN, responsable du service environnement, qui va aborder avec vous la cartographie. Merci.

M. Simon JANIN :

Pour ma part, je vais vous parler de la cartographie des territoires. Tout simplement parce que depuis 3 ans, vous avez tous été sollicités pour participer à ce travail, qui a été assez considérable, de remise à jour de toutes les chasses privées et de toutes les réserves de chasse du département.

C'est donc un travail qui a été entamé en juin 2012, aujourd'hui finalisé à 95%.

Nous avons sollicité les 128 ACCA du département, ainsi que les 162 chasses privées adhérentes. Pour vous faire un petit historique, c'est un travail qui a été débuté en 1994, par notre directeur actuel, Patrice, qui a fait ses premiers travaux à la main. Sur des cadastres, ce fut un travail assez monumental, assez peu efficace au regard de ce que nous avons fait aujourd'hui, mais c'était avec les moyens du bord.

En 2003, nous avons fait l'acquisition d'un système d'information géographique, plus fiable avec le logiciel ARGIS, que l'on utilise aujourd'hui. Et nous avons pu commencer de l'automatisation des calculs de surfaces chassables, de surfaces boisées, et c'est là essentiellement le but final, pouvoir avoir des surfaces à jour de vos territoires.

En 2012, nous avons relancé le service cartographie des territoires, vous êtes déjà 160 sociétés de chasse à avoir adhéré à ce service, et il y a un fort intérêt des présidents, mais notamment parce que les bureaux changent et évoluent.

Aujourd'hui, beaucoup de Présidents nous disent, mais je suis Président, je viens juste de passer Président, quelles sont les limites de mon territoire. Cette question anodine n'est pas si anodine que ça, parce qu'il faut se replonger dans certains documents, qui sont assez anciens.

En 2013, vous avez voté la mise en place de la responsabilisation. Avec une partie de cette responsabilisation, qui est calculée en fonction de la surface boisée de votre territoire. D'où l'importance d'avoir encore des surfaces à jour. L'objectif est donc simple, déterminer avec précision tous les territoires de chasse et de non-chasse du département.

Recalculer pour chacun, la surface boisée, qui sert pour la responsabilisation, quand elle se mettra en place, si elle se met en place dans les années à venir. Et pour les calculs d'attribution de plan de chasse, notamment chevreuil et cerf.

Au niveau des moyens humains, il a fallu en mettre. Un CDD, Monsieur Julien ARDIN, que vous avez certainement eu, soit par mail, soit par téléphone depuis 2012, qui a fait tout ce travail-là et que je remercie au passage pour son travail.

Nous avons utilisé des arrêtés préfectoraux qui remontent aux années 1970, qui sont les arrêtés qui instituent votre territoire de chasse, de vos ACCA et chasses privées.

Nous avons utilisé des cadastres numérisés, et aujourd'hui, toutes les communes du département sont numérisées et leurs cadastres disponibles dans l'ordinateur, grâce à une convention avec la DDT. Cela nous permet de faire un travail très exhaustif, et nous utilisons aujourd'hui encore une base de forêts, qui date de 2003. Et très prochainement, nous utiliserons une base de données qui va être rajeunie et date de 2009, et qui sera bien plus exhaustive.

Donc là, vous avez un exemple d'arrêté préfectoral, ce sont des papiers jaunis qu'on retrouve dans nos archives à la fédération, et c'est bien ces documents qui datent des années 1970-72 essentiellement, et ont permis de faire ce travail-là.

Vous voyez donc, en haut à gauche, les arrêtés fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'ACCA, en l'occurrence de Bressieu. Et vous avez ça pour toutes les ACCA du département.

Et en dessous donc, l'annexe qui nous dit que tout le territoire de la commune, à l'exclusion des 150 m autour des habitations, des terrains clos, et des terrains appartenant à certaines personnes, sont exclus des territoires de l'ACCA.

Nous nous sommes donc basés sur ces arrêtés-là, avec vous voyez en-dessous une liste de parcelles, en l'occurrence pour l'ACCA de Bressieu, les parcelles A83 et A89.

Au niveau de la méthode, nous avons créé grâce à ces arrêtés une base de données complète, intitulée opposition aux ACCA. Dans les cadastres numérisés, nous sélectionnons les parcelles qui sont inscrites dans les arrêts préfectoraux, cela donne ça, comme le cadastre de Bressieu.

Forcément, vous vous doutez bien que les cadastres évoluent aussi, les propriétés évoluent depuis les années 1970, cela fait 45 ans de non mise à jour sur cette base.

Cela nous a demandé un travail énorme et notamment de recherche des parcelles qui ont changé de numéro. Nous nous sommes donc tournés vers les Mairies, vers les sociétés de chasse, vers les services du cadastre. Nous avons aussi fouillé sur internet pour pouvoir faire cette correspondance-là. Vous verrez que c'est assez monumental. Aujourd'hui, nous avons une base de données qui nous permet de différencier tous les types d'opposition, chasses privées, forêts domaniales, objections de conscience, enclos. Toutes ces oppositions ont été validées par les propriétaires ou locataires, pour tout ce qui est chasses privées, adhérentes à la fédération. Et nous avons aussi reçu une validation, de presque tous les Présidents d'ACCA. C'est un travail qui est quasiment finalisé aujourd'hui.

Vous voyez, les ACCA ont validé à 95% cette opposition, il manque donc une vingtaine d'ACCA qui n'ont pas validé cette carte, c'est donc infime sur les 128 ACCA aujourd'hui, sur le département. Six communes n'ont pas d'ACCA, en Isère, nous arrivons donc bien aux 133 communes du département. Au niveau des oppositions, nous avons dénombré 156 oppositions qui ont validé ce travail, sur les 162 qui sont adhérentes à la fédération. Par contre, sur le département, vous avez la carte avec la dispersion de toutes les chasses privées, toutes les oppositions au droit de chasse, sur le département. Nous avons dénombré 900 oppositions, grâce à ce travail qui a été fait depuis trois ans. Alors que dans notre ancienne base de données, qui existait, nous avons seulement 530 oppositions. Nous avons ressorti quelques squelettes des placards. Alors forcément, en faisant ce travail, nous avons mis en évidence des choses qui étaient méconnues des chasseurs et des responsables de ces sociétés de chasse, mais beaucoup d'entre vous nous ont remerciés de ce travail. Car aujourd'hui vous êtes capables de savoir exactement quel est votre territoire. Ces 900 oppositions au droit de chasse, représente 30 000 parcelles cadastrales. Sur ces 30 000 parcelles cadastrales, il y en a 5500 dont le numéro a été modifié depuis les années 1970. Vous pouvez donc vous rendre compte de l'importance de ce travail et des recherches qu'il a fallu faire.

Pour parler un petit peu de surface, le département de l'Isère, c'est 787 000 hectares. Aujourd'hui, 48,5% donc 380 000 hectares sont du territoire des ACCA.

Nous avons 155 000 hectares, à peu près 20%, c'est les oppositions, chasses privées, ONF, communaux. Et les 150 mètres autour des habitations, y compris l'urbanisation, représentent 30%. Si on zoom sur les oppositions au droit de chasse, les chasses privées représentent la moitié. Un quart, ce sont des terrains de l'Etat, l'ONF, domaine public fluvial, et terrains militaires. Le parc des Ecrins, qui a un statut un petit peu particulier et représente 22% des oppositions.

Et ce qui est intéressant de noter, c'est les objections de conscience, les personnes qui sont opposées à la pratique de la chasse, et qui retirent leurs terrains. Ces objections sont issues de la loi chasse de

2000. Elles ont beaucoup fait peur à l'époque. Et après 15 ans, nous avons finalement seulement 0,8% des oppositions qui sont une objection, c'est-à-dire un peu moins de 1500 hectares, sur tout le département. Alors je vous ai aussi sorti des graphiques pour vous montrer simplement l'évolution des surfaces annuellement, des surfaces qui sont mises en opposition.

A gauche, vous avez un graphique sur les trois premières années, puisque là nous sommes sur une échelle de 100 000 hectares qui ont été retirés en 1971, ce qui forcément était important.

Et depuis 1974, vous voyez que nous avons une stabilité. Alors il y a forcément des pics, puisqu'il faut attendre les périodes quinquennales pour pouvoir se mettre en opposition. Donc tous les 5 à 6 ans, la loi avait évolué, nous avons bien des pics. Et nous nous rendons compte finalement que depuis 1997, nous avons environ 450 hectares opposés manuellement, mais avec aussi 200 hectares qui reviennent dans les ACCA. Parce que des ACCA dénoncent des oppositions qui ne sont plus valables, où des propriétaires souhaitent réintégrer des terrains dans les ACCA. Nous ne sommes donc pas à l'équilibre, des ACCA perdent du terrain. Mais, il y a aussi des intégrations qui sont faites depuis quelques années.

Alors, pour vous, ACCA et chasses privées, quelle perspective y a-t-il ?

Et bien simplement, cela vous permet d'obtenir une cartographie de votre territoire qui est à jour.

Aujourd'hui, nous vous incitons à mettre en conformité les arrêtés préfectoraux qui existent sur vos territoires. Parce que, comme je vous l'avais dit, nous avons mis en évidence des oppositions qui existent depuis la création des ACCA.

Ce sont des terrains qui sont chassés depuis toujours, par les chasseurs de l'ACCA.

Nous ne pouvons pas faire l'historique pour tout le monde, mais voilà, certains propriétaires ont retiré leur terrain. Souvent des communes.

En 1971, nous laissions chasser l'ACCA. Aujourd'hui, nous vous invitons à consulter les propriétaires et à faire réintégrer ces terrains dans votre ACCA, pour que vous soyez tranquille. Pour éviter des soucis de chasse sur autrui, mais aussi en cas d'accident, pour que rien ne puisse vous être reproché derrière.

Bientôt, vous pourrez accéder à cette cartographie, via votre espace adhérent, sur le site internet de la fédération. Cela vous permettra d'imprimer en petit format, des cartes de votre territoire.

De notre côté, il nous reste encore un travail à effectuer, c'est de lister toutes les oppositions, pour que nous soyons sûrs de qui chasse sur quel territoire.

Les ACCA chassent sur des chasses privées. Certaines chasses privées ne sont pas chassées. D'autres sont chassées par des locataires. On compte autant de cas de figure qu'il y a de sociétés de chasse. Donc il nous reste ce travail-là à faire. Ensuite, nous pourrons actualiser toute les surfaces boisées chassables sur tout le département. C'est un travail qui est relativement lourd et ce qui a été décidé aujourd'hui par la fédération, c'est de dire qu'on arrive bientôt au terme du schéma départemental en 2018.

Si la responsabilisation vient à se mettre en place avant 2018, on fera ce travail-là pour pouvoir calculer la responsabilisation sur des chiffres corrects. Si la responsabilisation ne venait pas à être appliquée, on attendra le renouvellement du schéma en 2018 pour faire tout ce travail-là. Nous pourrons repartir avec le nouveau schéma incluant des procédures de notre côté qui sont à jour, et qui soient inscrites au schéma départemental. Bien sûr, sur ce travail-là, puisqu'on a des conventions avec nos partenaires, Direction des Territoires et ONCFS, nous récupérons des données grâce à eux. Donc nous leur fournissons des données. Et, tout ce travail-là, qui a été fait de mise à jour, sera transmis à nos partenaires. Et, simplement pour finir, en parallèle de ce travail- là, nous avons remis à jour toutes les

réserves de chasse du département, en utilisant les arrêtés préfectoraux qui courent aussi chez vous, en invitant les ACCA quand le besoin est là à remettre à jour ses arrêtés ou à replacer les panneaux sur le terrain de la bonne manière.

Nous sommes en train de constituer une base de données sur les espaces classés, « protégés », pour avoir une vision encore plus objective de la situation sur le terrain. Tout ça nous permet d'enrichir et d'améliorer le service cartographie, la cartographie des territoires, ces grandes cartes que nous pouvons plastifier pour organiser la chasse. C'est un service qui est actif et très demandé. Nous sommes à 250 demandes en 2 ans et demi. Nous essayons donc de suivre, mais les délais ne sont pas toujours les plus courts.

Je vous remercie de votre attention et je laisse la parole à Estelle Lauer et Coralie MOUNET du laboratoire PAC qui vont vous parler du projet associatif.

Mme Estelle LAUER :

En 2012, le Président de la fédération a souhaité doter la fédération d'une vision à long terme et, aujourd'hui, seul le schéma départemental était un outil construit sur une durée de 6 ans. Simplement, nous avons souhaité se dire que 6 ans est une durée intéressante, mais que cela méritait d'être prolongé et d'avoir une vision le plus loin possible, sur 10 ans ou sur 15 ans.

Alors, le Président Jean Louis DUFRENE m'a confié le travail d'essayer de voir s'il existait déjà des démarches dans d'autres départements. Il s'est avéré, en fait, que la Fédération Nationale des Chasseurs ainsi que la Fédération des Chasseurs du Juras et de Haute Savoie avaient lancé une réflexion qui s'intitulait « les Etats Généraux ». Ces initiatives étaient intéressantes à retenir, mais elles permettaient beaucoup de valoriser les actions passées et de construire le futur à partir des expériences acquises sur le passé. Mais notre pari à nous, a été de dire qu'il fallait compléter ce type de travail avec une vision et une démarche plus innovante et largement ouverte.

Je vais laisser la parole à Coralie.

Mme Coralie MOUNET:

Bonjour à toutes et à tous.

Alors, pour poursuivre les propos d'Estelle, je vais vous présenter la manière dont cette collaboration se déroule.

La fédération a donc sollicité le laboratoire PAC, un laboratoire de science sociale, et vous avez ici les photos des 5 chercheurs qui sont engagés dans cette collaboration. L'objectif de cette collaboration est d'alimenter les réflexions autour du projet associatif, comme l'a dit Estelle, par des études qui visent à questionner sur la chasse en Isère d'une manière nouvelle, avec une attention particulière au vécu des chasseurs isérois.

Pour vous donner un exemple, plutôt que de poser directement la question sur le recrutement de nouveaux chasseurs ou sur la fidélisation des chasseurs actuels, ces études vont explorer ces questions d'une manière différente en s'intéressant aux chasseurs, la manière dont ils pratiquent leur chasse et ce qu'ils recherchent dans cette pratique. Une pratique qui les motive, mais explore aussi la place de la chasse et donc, des chasseurs en Isère, en se penchant notamment sur les relations qui sont entretenues avec les usagers, les gestionnaires des espaces naturels, les habitants. Bref, l'ensemble des personnes qui sont potentiellement confrontées à la chasse, mais qui n'appartiennent pas à ce monde-là.

Dans ces études, la spécificité de notre regard est double. D'une part, même si certains d'entre nous ont déjà étudié la chasse, nous n'appartenons pas au monde de la chasse et avons en quelque sorte un regard extérieur qui peut apporter des questions nouvelles.

Notre posture scientifique nous fait également adopter une neutralité sur les sujets traités avec une prise de distance et une certaine objectivité.

D'autre part, dans la manière de mener nos études, nous nous intéressons d'abord à la réalité du terrain. Concrètement, dans cette collaboration, nous avons mené et nous menons des entretiens auprès des chasseurs depuis la fédération, des chasseurs qui n'ont pas de responsabilité particulière dans l'organisation de la chasse, en passant par les présidents de l'ACCA etc.

A la fin de cette année, nous aurons donc interrogé entre 150 et 200 chasseurs. Certains d'entre vous seront contactés pour participer à ces enquêtes.

La collaboration se décline en trois volets.

Tout d'abord nous avons mis en place en 2014 un processus de participation avec le personnel de la fédération et les élus du CA pour définir les questionnements qui leur paraissent les plus importants à explorer dans le cadre de l'état des lieux de la chasse en Isère, qui est le deuxième volet.

Cet état des lieux consiste à mener des études sur la chasse et sur les chasseurs en Isère et donc des recherches ont été effectuées en 2014 et d'autres sont en cours cette année.

Et enfin, le dernier volet qui commence en 2016, est celui de l'accompagnement dans des réflexions autour du renouvellement des projets associatifs.

Les recherches seront menées dans le cadre de l'état des lieux présentés à l'AG 2016, pour alimenter ces réflexions et nous accompagnerons également ces réflexions par la mise en place d'un processus de participation.

Je vais donc détailler le premier volet.

Le processus de participation a permis de sélectionner les questions importantes à explorer dans le cadre de l'état des lieux. Concrètement, nous avons 9 grandes catégories qui ont été identifiées et dans chaque catégorie, il y avait entre une dizaine et une vingtaine de sujets plus spécifiques qui ont été évoqués. Ce qui veut dire qu'une centaine de questions ont émergé. Pour vous donner un exemple, dans la catégorie des relations avec les autres acteurs, plusieurs sujets ont été énoncés, comme la relation du monde agricole, les relations avec les autres usagers des espaces naturels, etc.

La participation a permis ensuite de sélectionner parmi cette centaine de sujets quelques sujets qui sont considérés comme prioritaires à étudier, en fonction des moyens disponibles.

Passons donc à ces sujets. 6 sujets ont été sélectionnés et relèvent de 6 grandes catégories. Nous avons recruté cette année des étudiants en master 2, bac+5, pour explorer ces sujets dans le cadre de leurs stages de fin d'étude. Ils s'intéressent aux identités des nouveaux chasseurs, à la question « qui sont ces nouveaux chasseurs ? » En cherchant s'il existe des nouveaux types de chasseurs dont les pratiques, les motivations, les identités sont émergentes et, en particulier, ils s'interrogent s'il y a une différence entre les nouveaux chasseurs urbains et les nouveaux chasseurs ruraux.

Irène COURTIN effectue, elle, une synthèse bibliographique qui porte sur l'image de la chasse dans nos sociétés occidentales et elle fait le lien entre cette image de la chasse et des chasseurs avec le rapport que les gens peuvent avoir à la mort des animaux domestiques et sauvages.

Tatiana AUFRET étudie quant à elle les relations entre la fédération et ses chasseurs, sur le terrain plus particulier du Vercors, et en traitant la question du cerf.

Thomas POUCHET travaille sur les savoirs des chasseurs et leur place, et les relations avec les savoirs des autres spécialistes des animaux, soit scientifiques, agricoles, naturalistes, etc... sur la question spécifique du sanglier dans la réserve de Saint Bonnet.

Et puis l'an dernier, Luc ROUSSILLON a effectué un stage sur le faisan dans le péri-urbain pour comprendre les motivations autour de la chasse au faisan et les relations avec les chasseurs de faisan et d'autres chasseurs, mais aussi les autres usagers.

Et avec Glaine CHANTELOU nous avons également débuté l'an dernier une enquête sur le chevreuil dans le territoire péri-urbain qu'on terminera cette année.

L'ensemble de ces recherches est cadré et mené par une équipe qui est composée de chercheurs, de personnels et d'élus de la fédération.

Pour vous donner un exemple concret de ce que peuvent apporter ces études, je vais vous parler de la recherche qui a été menée sur le faisan dans le territoire péri-urbain. Elle a permis de mettre en évidence notamment deux éléments.

D'abord, la chasse au faisan tient une place non négligeable chez différents types de chasseurs, car elle est souvent une chasse complémentaire par son accessibilité en terme financier, physique et technique. Elle permet aux nouveaux chasseurs de faire ses classes. Elle permet aux chasseurs de bécasses de s'entraîner et d'entraîner son chien en début de saison. Elle constitue enfin une chasse de fond avec la baisse des autres petits gibiers comme le lièvre ou le lapin. Cela pose donc des questions de valorisation de la chasse qui peuvent être plus considérées sur le mode cueillette/loisir que sur le mode gestion, mais qui ont leur propre intérêt.

Ensuite, la question de la visibilité des chasseurs pendant l'acte de chasse a été explorée. Les chasseurs de faisan sont mobiles et tentent de jouer sur cette mobilité pour se rendre le moins visibles possibles pendant l'acte de chasse et cette invisibilité est notamment recherchée pour ne pas rentrer en contact avec les autres usagers de la nature, parce que très souvent, cela nécessite de se justifier sur sa pratique etc...

Alors cet élément-là pose des questions sur les relations aux autres usagers de la nature. Est-ce qu'ils ne voient la chasse qu'au travers de modes de chasses où les chasseurs sont moins mobiles et donc plus visibles comme dans une battue? Et est-ce qu'ils connaissent réellement la diversité des modes de chasses ?

Passons maintenant au dernier volet qui consiste en l'accompagnement dans les réflexions autour du projet associatif. Les résultats des états des lieux sont restitués lors de l'AG 2016. Et pour accompagner la valorisation de ces résultats, on mettra en place un nouveau processus de participation, qui se tiendra dans un premier temps au sein du monde de la chasse. On mettra également en place des conférences grand public en 2016 pour alimenter ces réflexions et aussi pour mixer un peu différents publics et les amener à se rencontrer entre chasseurs et non chasseurs, chercheurs, non chercheurs, etc.

Pour conclure, j'illustrerai par quelques exemples le type de réflexions que peuvent amener les stages actuels pour ce troisième volet.

Un projet associatif est souvent en premier lieu tourné vers ses membres. Les stages de Justine et Tatiana s'intéressent aux attentes des chasseurs et plus particulièrement aux attentes des nouveaux types de chasseur, ou aux relations entre fédérations et chasseurs qui pourront ainsi amener des

réflexions autour de la question : « comment être plus proche des chasseurs ? » Et indirectement, cela pourrait alimenter les réflexions autour de la fidélisation des chasseurs, voire de leur recrutement.

Le projet associatif pourrait également comporter une dimension extérieure en réfléchissant à la place et au rôle que l'on veut donner à la chasse en Isère. Et le stage d'Irène qui porte sur l'image de la chasse dans nos sociétés et le stage de Thomas qui porte sur la prise en compte des savoirs des chasseurs dans la gestion de l'environnement, pourraient ainsi alimenter des réflexions autour des questions sur le lien entre le monde de la chasse et les autres usagers ou gestionnaires des espaces naturels. Et indirectement, cela pourrait alimenter des réflexions autour du recrutement de nouveaux chasseurs au sein de mondes différents.

La parole à Monsieur DU CHAFFAUT le Président de l'Association Nationale des Chasseurs de Grands Gibiers du Dauphiné.

M. Gilles Amaudric DU CHAFFAUT:

Tout d'abord, je présente notre association en disant qu'elle est issue de l'Association Nationale des Chasseurs de Grands Gibiers qui a été créée en 1950. Elle a été agréée au titre de protection de la nature, a été reconnue d'utilité publique en 2012, et comporte en France plus de 8000 membres répartis en 80 associations départementales. Nous avons donc une couverture du territoire très forte.

Les principaux objectifs de l'Association Nationale : respect de l'animal et de son environnement, maintien des équilibres naturels. Faire évoluer les techniques des chasseurs et le développement des connaissances techniques nécessaires aux chasseurs. D'où l'instauration du brevet grand gibier dont je vais parler tout à l'heure.

Les actions de l'ANCGG est à l'origine de la loi sur les plans de chasses. Elle est à l'origine de la limitation à trois coups des armes semi-automatiques et milite pour l'interdiction du tir à la chevrotine ou le tir du chevreuil à balles pour la sécurité et pour la recherche du gibier blessé.

Les missions de cette association nationale sont : le développement de l'information au travers du brevet grand gibier, le recensement et l'homologation des meilleurs trophées français, promotion de la recherche au sein du grand gibier, la représentation des intérêts des chasseurs dans les instances officielles nationales, l'édition et la diffusion de la revue trimestrielle Grande Faune.

Maintenant, abordons notre Association Départementale des Chasseurs de Grands Gibiers du Dauphiné. Nous avons limité le Dauphiné à l'Isère, nous ne couvrons pas la Drome ou les Hautes Alpes. Nous sommes donc limités à l'Isère, et nous nous appelons toujours « Le Dauphiné ».

Qui sommes-nous d'abord ? Et bien écoutez, moi, je suis Président, j'ai remplacé Jean CHENAVAS que vous connaissez tous et qui malheureusement est décédé en 2014. Nous avons deux vices président, Pierre ANDRUC qui est ici, et Raymond GITON. Une secrétaire que tout le monde connaît : Maryse SCALA. Un trésorier qui est Jean CŒUR. Un responsable de tir Christian JOLI.

Qu'est que nous faisons? Je vais d'abord parler du brevet grand gibier que nous dispensons tous les ans. Il y a une partie de connaissance des espèces, de la forêt, de la chasse du grand gibier, de la gestion des espèces, de la gestion des territoires et nous avons une partie tir, tir fixe et tir mobile sur un sanglier courant. Ce brevet est aussi un brevet grand gibier tir à l'arc pareil, avec une partie théorique et une partie fixe une partie tir plutôt avec tir fixe, tir mobile.

Nous avons une formation au tir grâce à une convention avec les stands de tir de Sassenage, nous ouvrons tous les samedis matin d'avril à août. Il a ouvert ce matin 25 avril de 9 heures à midi avec deux pas de tir de sanglier courant, quatre pas de tir fixe à 30 et 50 mètres et un pas de tir pour le réglage. Vous pouvez tous venir, que vous soyez adhérent de l'association ou pas tous les samedi matin hors

périodes de chasse et hors périodes du 14 juillet au 15 août pour respecter la tranquillité des promeneurs.

Ça c'était pour la formation pratique.

Nous avons également une formation théorique qui est dispensée dans les locaux de la fédération (que je remercie encore vivement), les lundis et mardi de mars à mai et nous avons pour cette année, par exemple, un brevet. Le brevet est passé le 7 juin prochain, toujours dans les locaux de notre fédération.

Nous avons aussi une activité « cotation », ou nous cotons les trophées. Avec une remarque importante pour les trophées de chevreuils et de cerfs : si possible de nous les apporter non montés. Vous savez qu'il faut les apporter 3 mois après le tir pour qu'ils soient homologables. Nous participons aux manifestations diverses et variées, comme le Festival de la Nature en Bièvre en partenariat étroit avec la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère (que je remercie tout particulièrement), depuis plusieurs années notamment sous la présidence Roger BABOUD-BESSE et maintenant sous la présidence Jean Louis DUFRESNE, nous avons une coopération étroite avec la fédération. Ce n'est pas toujours le cas dans d'autres départements et je voulais le mettre en valeur ici devant vous, parce que c'est vraiment assez exemplaire.

Donc nous participerons aux différentes manifestations, nous participerons à la journée sécurité dont on vient de parler. Le 6 septembre prochain, nous organisons des dîners avec débats. Quelques exemples : la politique de la chasse, l'avenir de la chasse durable, etc. Voilà ce que nous faisons et puis si vous souhaitez accroître vos connaissances dans une ambiance conviviale, eh bien rejoignez-nous. Venez nous retrouver. La cotisation n'est pas chère et vous accroîtrez vos connaissances dans une ambiance toujours conviviale. Merci à vous, j'ai tenu mon temps.

Merci Président, merci Gilles

M. Patrice SIBUT :

Voici rapidement, les propositions que la fédération portera devant Monsieur le Préfet concernant l'arrêté de l'ouverture et clôture de la chasse.

Ouverture générale le 13 septembre 2015 à 7 heures et fermeture générale le 28 février 2016 à 7 heures.

Concernant les propositions de modification de l'arrêté de l'ouverture et de la clôture, la fédération a toujours une logique de simplification de l'arrêté, dans le but de donner une plus grande autonomie aux sociétés de chasse.

Les propositions des modifications de l'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse sont extrêmement simples cette année. L'une concerne la possibilité d'utiliser le furet en complément de la chasse au vol. Cela concerne très peu de personnes pour le lapin de garenne dans tout le département. L'autre concerne la suppression des horaires spécifiques au bureau de passage et aux petits gibiers de plaine. Donc, nous en avons longuement débattu en réunion préparatoire à l'assemblée générale. Voilà, j'en ai terminé.

M. Jean-Louis DUFRESNE :

Merci Patrice, tu es toujours compétitif, comme d'habitude.

Maintenant Michel MERAUD, va vous présenter les résultats des votes statutaires.

M. Michel MERAUD :

Je vais être rapide parce que nous avons du retard.

Alors, à la question numéro 1 : Approuvez-vous le contre rendu de l'assemblée générale du 26 avril 2014 ? Oui à 10596 voix, non à 144 voix, abstention à 350 voix. Question numéro 1 approuvée.

Question numéro 2 : Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuvez-vous le compte de résultat du service général, de l'exercice du premier juillet 2013 au 30 juin 2014 ? Et l'affectation du résultat s'élevant à 56592 euros sur la réserve de gestion ? Oui à 10439 voix, non à 266 voix, abstention 391. Question numéro 2 approuvée.

Question numéro 3 : approuvez-vous le budget prévisionnel du service général du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 ? Oui à 10417 voix, non à 191 voix, abstention à 488 voix. Question numéro 3 approuvée.

Question numéro 4 : après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuvez-vous le résultat des comptes service dégâts du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. Oui à 10211 voix, non à 364 voix, abstention à 488 voix. Question numéro 4 approuvée.

Question numéro 5 : approuvez-vous le budget prévisionnel du service dégâts du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Oui à 10075 voix, non à 628 voix, abstention à 382 voix. Question numéro 5 approuvée.

Question numéro 6 : Adhésion individuel à la FDCI, prix du timbre fédéral à 71 euros y compris l'abonnement Info-Chasse pour chaque adhérent. Oui 10399, non 271, abstention 426. Question numéro 6 approuvée.

Question numéro 7 : adhésion des titulaires du droit de chasse. Prix de l'adhésion : 100 euros, plus 15 centimes d'euros par hectare, plafonné à 3000 hectares. Oui à 9336 voix, non à 562 voix, abstention à 1111 voix. Question numéro 7 approuvée.

Question numéro 8 : compte des dégâts du grand gibier, prix du timbre grand gibier départemental. Deux propositions : timbre A, à 29 euros et timbre B, à 35 euros. Donc pour le timbre A, 7686 voix. Pour le timbre B, 3304 voix, abstention à 48 voix. Donc le timbre à 29 euros est approuvé.

Question numéro 9 : compte des dégâts du grand gibier. Taxe de plan de chasse. Prix des bracelets plan de chasse : chevreuil 21 euros, chamois 14 euros, mouflon 34 euros, cerf 100 euros, biche 90 euros et faon 80 euros, Dain 21 euros. Oui à 10313 voix, non à 589 voix, abstention à 189 voix. La question de la taxe du plan de chasse est approuvée.

Donc toutes les propositions qui vous ont été faites ont été approuvées. Au nom du CA je vous remercie pour la confiance que vous lui accordez.

M. Jean-Louis DUFRESNE :

Merci Michel.

Maintenant nous arrivons à la fin, nous allons donc prendre un petit moment pour répondre à vos questions, si nous pouvons. Donc, quelqu'un a-t-il des questions?

Question : « Oui, bonjour monsieur. Vous nous avez parlé de tout le grand gibier, du chevreuil du chamois, du mouflon, du cerf. Mais il y a un gibier du Dauphiné dont on ne parle pas et qui pourtant s'est bien développé dans nos massifs, c'est le bouquetin. Est-ce que quelqu'un pourrait nous en parler s'il vous plait ? »

Réponse M. DUFRESNE : « Le bouquetin, vous savez que c'est une espèce protégée. Donc que ce soit les Fédérations des Alpes, des Pyrénées, partout où il est implanté, que ce soit au niveau national, à la fédération, nous essayons de se battre pour le faire déprotéger.

Mais aujourd'hui, ce n'est pas dans les tablettes de nos dirigeants politiques et surtout pas dans les tablettes de l'Europe. Donc il est vrai que cela pose des soucis parce que quand nous voyons ce qu'il s'est passé dans le Bargy en Haute Savoie, c'est quand même abominable et puis ça coûte très cher à l'Etat en plus. Donc aujourd'hui c'est en standby, le bouquetin sera toujours protégé pour l'instant. Il n'y a rien qui bouge ».

Question : « Oui bonjour messieurs dames. **Mr Vernet**, chasseur dans le Nord Isère.

Déjà j'aimerais féliciter la fédération dans sa manière d'être gérée, cela vient du fond du cœur. Mais j'en profite que nous ayons Madame la députée pour soumettre une petite idée.

La fédération dispense des formations. Malheureusement, elles ne sont pas agréées et j'aimerais bien que Madame la députée puisse faire une motion dans ce sens-là, de façon à aider la fédération. Que les formations qui sont faites au sein de la fédération obtiennent un agrément. D'un point de vue juridique, ça serait beaucoup plus facile. Ça c'est la première chose.

Deuxième chose. Je suis chasseur de grand gibier, essentiellement de sangliers. Je suis chasseur dans le Nord Isère et dans le Nord Isère, j'ai vu que sur le procès-verbal de la dernière assemblée générale, les partisans des tirs individuels du sanglier disent que ces derniers vont malheureusement être réalisés au détriment des battues. Donc, moi, j'ai pris ma carte dans une société de chasse, l'ACCA de Passin pour ne pas la nommer, je me suis présenté comme chasseur exclusivement de sanglier, puisque j'ai un chien qui est créancé pour le sanglier. Et le président m'a tout simplement dit que le tir individuel est interdit mais qu'il n'appelait personne. J'ai sorti mon chien, mais je n'ai jamais pu chasser, c'est-à-dire que mon arme est restée au râtelier. Est-ce que il y a une possibilité que la situation évolue dans un sens ou un autre? Voilà ma question. »

Réponse M. DUFRESNE : « Au niveau de la sécurité, ce que tu demandes, c'est d'avoir des formations officialisées et reconnues par l'Etat : Aujourd'hui, j'ai la DDT en face de moi et Philippe CORNET, responsable du service départemental de l'ONCFS. Je pense qu'on commence déjà à travailler au niveau des régions et ça n'est pas pour nous lancer des fleurs à l'équipe, que nous sommes au conseil d'administration, mais pour faire bouger les choses au niveau de la région Rhône Alpes. Je dis bien Rhône Alpes, parce que nous n'avons pas encore fusionné avec l'Auvergne. Cela va être fait en janvier 2016.

Nous avons accepté au CA de la région Rhône Alpes d'avoir un tronc commun et, ça, nous essaierons de le mettre en place. C'est-à-dire qu'avec des formations reconnues, que tu ailles chasser dans les départements de l'Ardèche, de L'Isère, de la Savoie, Haute Savoie ou de la Loire, nous espérons prolonger ce tronc commun avec la région Rhône Alpes/Auvergne et donc ça, nous le mettrons dans le schéma départemental quand il sera renouvelé. Nous, pour l'Isère ça sera en 2018. Ça c'est la première chose.

Maintenant, quant au niveau national, pour le faire reconnaître, là je me tourne vers Madame BATISTELLE, notre députée. Je crois que cela sera très difficile, parce que nous avons 90 fédérations en France et il est très difficile de les faire travailler ensemble, je le vois dans la région Rhône Alpes et je pense que mon prédécesseur qui a été 10 ans président, peut en parler beaucoup plus que moi qui ait simplement 3 ans d'expérience. Mais pour faire bouger les mentalités au niveau des dirigeants, c'est très difficile. Donc nous avons déjà fait un premier pas en Rhône Alpes. Et puis, après, au niveau

national, nous verrons ça avec la fédération, mais je ne crois pas que nous y arriverons ou je ne serai plus Président le jour où cela se fera.

Maintenant tu poses la question sur le tir individuel dans les ACCA, mais je pense qu'Antoine a répondu en partie, nous l'avons dit dans les Audes, nous l'avons expliqué, donc on ne peut pas aujourd'hui interdire un mode de chasse mais les ACCA peuvent le réglementer. Attention, elles peuvent le réglementer et comme je vous ai parlé de sécurité toute la matinée, on ne peut pas aller contre ça non plus. Moi étant président de chasse, je pense que c'est notre devoir en tant qu'animateur d'une société de mettre la sécurité au premier plan.

Par contre, prenons un exemple : un Président peut bien dire que quand nous sommes en battue, nous n'autorisons pas le tir individuel mais quand nous ne sommes pas en battue, un autre jour de la semaine, nous pouvons l'ouvrir en individuel et c'est vrai qu'aujourd'hui tu as beaucoup d'ACCA, je le dis et nous le pensons tous que par rapport au sanglier, nous fermons trop la chasse.

Aujourd'hui il y a des bécassiers qui sont exclus des territoires de chasse donc ça, il va falloir que ça s'arrête et je le dis franchement et honnêtement. Parce que la chasse, ce n'est pas uniquement le sanglier, il y a toutes les espèces et donc voilà la réponse aujourd'hui que je peux t'apporter. Mais c'est quand même l'ACCA qui reste le maître d'œuvre avec son règlement et son assemblée générale. Parce que le règlement je vous le rappelle, doit être voté en assemblée générale et ça ne doit pas être la décision d'une seule personne ou d'un conseil d'administration.

Vous avez d'autres questions ? »

Question : « Oui bonjour, Madame la députée, Monsieur le président. Je profite de la présence appréciée d'une de nos élues à cette assemblée pour émettre un vœu dans le sens de la communication. On entend trop souvent à mon sens que la nature appartient à tout le monde, or je vais peut-être enfoncer une porte ouverte, la nature appartient aux propriétaires terriens c'est-à-dire à ceux qui travaillent le sol. Et donc à double titre, en tant que chasseur et faisant partie du monde agricole, j'aimerais que dans les communications qui puissent arriver, on fasse comprendre à tous les randonneurs, vététistes, quadistes, motos, que la nature appartient à des propriétaires terriens que nous les chasseurs, nous avons dans nos règlements le respect des cultures, des clôtures et que ça serait bien que d'autres utilisateurs de la nature le respecte également, ce qui permettrait d'avoir une ambiance un peu plus sereine lorsque l'on rencontre ces gens. C'est simplement un vœu de communication. Il est peut-être pieux mais voilà »

Réponse M. DUFRESNE : « Merci Clément. Bon je vais te répondre, c'est vrai que la nature appartient à tout le monde. Je le dis d'autant plus que certains d'entre vous le savent, je ne suis pas originaire de la montagne. Je suis originaire des pays de la Loire, la Sarthe exactement. Dans la Sarthe, quand tu dis « propriétaire terrien », c'est vrai qu'il y a de gros domaines, il y a d'importants agriculteurs et ce n'est pas les mêmes agriculteurs qu'ici, ce sont des terrains de 300 ou 400 hectares, allant jusqu'à 800 hectares. Je connais un agriculteur, qui fait d'ailleurs partie de la famille de ma femme. C'est donc vraiment la propriété des propriétaires terriens, personne ne peut rentrer sur ces terrains, ils ont même des gardes particuliers qui peuvent verbaliser si tu vas faire du VTT dans leur propriété ou dans leurs allées. Sauf que dans les zones touristiques, les zones péri-urbaines où l'on vit, où je suis depuis 35 ans, nous ne sommes pas obligés de partager le territoire alors qu'en plus nous sommes un territoire d'ACCA. Dans la Sarthe, il n'y a pas d'ACCA, donc l'ACCA ne nous donne pas le droit de chasser mais ça ne nous donne pas non plus le droit de s'approprier le terrain. Nous devons donc le partager avec les autres, que ça soit les randonneurs comme tu le dis, que ça soit les cavaliers, les vététistes et c'est pour ça que je voulais le dire dans mon discours moral, mais la commission de la communication demande plusieurs années et là-dessus nous avons un plan qui nécessitera encore 5 ans. Donc nous voulons

pérenniser ce réseau, le réseau qu'on appelle relais cyné, c'est-à-dire que nous mettons les cabanes de chasse à disposition pour les ACCA.

Mais aujourd'hui tu n'as pas le choix, tu es obligé de partager le territoire, nous ne pouvons nous l'approprier, c'est évident. Donc cela veut dire qu'il faut aussi que les vététistes puissent rentrer dans les relais cyné, c'est le choix de la commission de communication. Mais aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens parce que les vététistes sont beaucoup plus individualistes, ils sont très peu organisés en association alors que les randonneurs Isère cheval vert sont organisés en association et nous partageons le territoire avec eux. Il y a le président des randonneurs de l'Isère qui est ici, Monsieur Gérard REVELLIN »

Intervenant : « Nous ne parlons pas des dégâts des randonneurs vététistes qui créent des pistes sur des terrains privés sans aucune autorisation, qui foulent les prairies de fauches. Ces prairies de fauche, nous en faisons encore une grande partie à la motofaucheuse et à la main, c'est à dire 30%. Quand vous retrouvez une centaine de Grenoblois couchés dans les prairies de fauche avant de faucher, vous voyez là qu'il y a un manque de respect. Avant, les ruraux savaient qu'on ne traversait pas un pré, mais qu'on passait seulement par la lisière. Maintenant vous vous retrouvez avec des gens qui confondent les prairies de fauche sur le plateau avec le parc Paul Mistral. Je ne cherche pas à m'approprier le terrain, je dis seulement qu'il y a un effort de communication à faire en disant que la nature n'appartient pas à tout le monde. Parce qu'il y a des propriétaires qui travaillent sur leurs terrains. »

M. DUFRESNE : « Non mais je suis d'accord avec toi, nous devons partager la nature. Maintenant si tu as vraiment ce problème, c'est parce que tu es dans la zone, que tu habites Corenc, que tu es dans la zone de Corenc, La Tronche... c'est vrai que la Bastille, ce sont des zones touristiques pour toutes les personnes de l'agglomération Grenobloise. Mais aujourd'hui, le seul moyen qu'il y a quand tu vois ça, 100 personnes couchées dans un pré fauché, c'est de voir avec le maire et puis de baliser le terrain. A ce jour, il n'y a aucune loi qui nous le permet mais nous pouvons communiquer là-dessus, je suis d'accord avec toi. Nous le ferons avec la fédération le moment venu, ainsi qu'avec la commission de communication, mais nous n'avons aucune loi qui nous permette d'interdire ça aujourd'hui. Voilà.

Question Monsieur CLARET : « Oui bonjour Monsieur le Président, bonjour à tout le monde, Alain CLARET, association communale de chasse de Gresse en Vercors. J'aurais aimé qu'on évoque en fin d'assemblée générale le projet un peu fou à l'idée de reprise de gélinotte sur le haut plateau. C'est un projet dont on a, enfin qui couve depuis 2012 et dont on a eu vent juste là, il y a 2 ou 3 mois en ce qui me concerne. Il y a eu une réunion qui a été faite avec le parc du Vercors, avec le préfet de Die où les avis prononcés furent contre, mais au niveau de la fédération est ce que vous avez eu des contacts particuliers ? On nous présente ce projet comme étant un renvoi d'ascenseur entre les Espagnols et nous.

Parce que j'ai oublié de dire que le but était de reprendre des gélinottes sur le Vercors pour les lâcher dans les Pyrénées, dans le Val D'Arenc, un versant espagnol et il semblerait que ce soit un bon procédé et un retour d'ascenseur par rapport à l'introduction du bouquetin Ibérique dans les Pyrénées. Alors avez-vous des précisions supplémentaires ? »

Réponse M. DUFRESNE : « Alors je peux te répondre parce que j'ai participé à la réunion l'année dernière ou en début de cette année. A la DDT, il y avait un représentant du gouvernement, du ministère de l'environnement qui s'en occupe, il y avait également l'ONCFS, dont Marc MONTADAIRE. La reprise de la gélinotte ne met pas en danger les populations, dit Marc MONTADAIRE.

Je retiens cet argument parce que quand nous défendrons ce projet et qu'on nous interdira de chasser la gélinotte, d'autant plus qu'il y a la responsable de l'environnement de la DDT, c'est un argument qui nous amènera à dire qu'on baisse les plans de chasse. Parce qu'à un moment donné nous ne pouvons

pas avoir deux langages. Donc aujourd'hui, c'est vrai qu'entre les deux pays, c'est un accord qu'il y a car c'est le ministère de l'environnement qui le pilote. Et là je dirai que c'est presque acquis, même si on nous dit non, ou si le conseil scientifique du parc dit non à un certain moment, le ministère tranchera. Pour finir, il n'y a pas que dans le Vercors que l'on reprend des gélinottes, il y a Sausset aussi. Dans les Alpes de Haute Provence, chez Max ISOARD, il va donc y avoir deux reprises bien calculées, de manière à ce que les oiseaux qui soient relâchés restent en vie parce que lors des premiers essais, il y a eu quelques soucis et aujourd'hui nous en sommes restés là. »

M. CLARET : « Oui, merci, il y a donc pas mal de cas sur ce projet. Maintenant, après ce que vous venez de nous dire, Monsieur le président, ça confirme le sentiment que nous avons lors du comité consultatif dernier. C'est-à-dire que pratiquement l'ensemble des participants s'est prononcé contre. 15 personnes ont voté contre, 2 se sont abstenues, 2 étaient favorables. Comme par hasard, c'était le préfet et le responsable de la DREAL. Donc voilà. Pour être ferme, c'est décidé, je viens de le dire aujourd'hui et quand on parle de démocratie participative, aujourd'hui ce n'est pas le cas. Ça en est loin. »

Question : « Oui, bonjour tout le monde, est ce que vous pouvez nous dire quelques mots sur le loup, on en parle peu, de sa prolifération, car à ma connaissance il y a très peu de tirs ou de régulation. Merci. »

Réponse M. DUFRESNE : « Alors sur le loup, il y a beaucoup de travail qui se fait. Il y a un comité de suivi du loup dans l'Isère. Nous suivons l'information en Rhône Alpes et dans les Alpes Maritimes. Il y a eu beaucoup de dégâts, il y a eu un tir, je parle sous la couverture de Clémentine BLIGNY et de Philippe CORNET qui sont là.

Mais il y a eu un arrêté qui a été cassé donc Philippe avait bien réagi, il avait tout de suite mis huit tirs de défense. Je pense qu'il avait même préparé sa défense avant parce qu'il savait que l'arrêté allait être cassé et derrière, des louvetiers sont intervenus, l'ONCFS, nous, des ACCA...

Maintenant, si on regarde pour le loup, le loup il est là, il est présent et je pense que toutes les fédérations maintenant l'ont acquis, les bergers beaucoup moins parce que c'est leur vie mais comme le loup est là, il faut changer les méthodes et les outils. Et je pense que Média loup, la fédération nationale, le syndicat national des bergers qui travaillent là-dessus, veulent qu'il y ait des prélèvements plus importants.

Parce que ça joue sur la vie des bergers, ça joue sur les milieux de montagne et on sait que s'il n'y a plus de bergers, les milieux vont se refermer et toutes les espèces de petit gibier de montagnes vont disparaître à terme.

Donc à l'heure d'aujourd'hui, ce n'est pas de monter le prélèvement de 24 loups qui changera les choses et on est tous d'accord là-dessus. Au niveau des fédérations et de la fédération nationale, de monter le prélèvement de 24 loups à 36 loups, si on ne change pas les moyens de les prélever, ça ne servira à rien.

Parce que cette année nous n'atteindrons pas le prélèvement de 36 loups et nous voyons que c'est en train de se développer comme dans la Meuse, la Lozère.

Donc il faut changer ça. Vous pouvez aller vous connecter sur média loup, il y a un suivi là-dessus, c'est André MUNIER de la Haute Savoie qui travaille dessus.

Donc aujourd'hui nous sommes favorables pour défendre les bergers, c'est-à-dire que quand ils ont besoin de la préfecture sous la houlette de l'ONCFS, nous demandons d'intervenir... Comment ? Je n'entends pas. Donne le micro à Clémentine parce qu'elle me dit des choses intéressantes... après ? D'accord.

Donc voilà pour le loup où nous en sommes, maintenant j'ai eu la dernière information, j'ai reçu un mail il n'y a pas longtemps d'Alain HURTEVENT.

Il y a eu une réunion à Lyon, justement sur le loup, et les bergers ont été catégoriques, ils ne veulent pas une augmentation de l'indemnisation, ils veulent de la régularisation, ils veulent des prélèvements. Ils ne veulent plus d'argent parce que c'est leur vie qui est en jeu. Donc nous les rejoignons tout à fait la dessus.

Mme Clémentine BLIGNY : « Je voulais juste rajouter quelques mots sur la question du loup, pour rappeler que c'est une espèce protégée.

Qu'un arrêté ministériel cadre et fixe les cas de dérogation à ce statut de protection, le plafond annuel des loups prélevables n'est pas un plan de chasse, ce n'est pas un objectif à atteindre, c'est bien un maximum que la France se fixe sous la houlette de la réglementation européenne notamment.

Ce que je voulais dire également, c'est que les dérogations au statut de protection du loup passent par un certain nombre de moyens de protection pour les troupeaux, les bergers, les parcs, le gardiennage etc...Mais également des tirs de défense qui sont octroyés par le préfet à la demande des éleveurs. Ces tirs de défense demandent une présence soit du berger lui-même, quand il a le permis de chasser et qu'il est en capacité d'intervenir, soit via une autre personne.

Donc nous avons eu le cas l'année dernière de chasseurs qui étaient bénéficiaires de ce tir de défense, donc là, je voulais souligner l'importance de la mobilisation des chasseurs au côté des bergers et éleveurs concernés parce que cette solidarité au sein du monde rural permet aux bergers de faire face parce que quand il faut tenir son troupeau, son alpage et s'il faut en plus être présent la nuit avec un fusil pour assurer son tir de défense, il y a des bergers qui n'arrivent pas à tenir la saison.

Donc cette mobilisation des chasseurs, elle, est tout à fait appréciable. Ça c'est la première chose que je voulais dire et la deuxième chose, c'est que les dérogations au statut de la protection du loup sont ce tir de défense, qui est individuel autour du troupeau localisé, et éventuellement quand la situation se dégrade, le tir de prélèvement dont on parlait tout à l'heure, où là l'objectif est clairement de tirer un loup.

Donc là, le dispositif est complètement différent, c'est l'ONCFS qui pilote l'opération avec ses moyens propres. Mais on peut avoir également des chasseurs formés, la fédération s'est mobilisée l'année dernière, l'ONCFS forme des chasseurs.

Donc nous avons des opérations qui, quand elles sont menées, sont sous la conduite de l'ONCFS. Elles peuvent mobiliser les agents de l'ONCFS et des chasseurs peuvent être formés. Voilà je voulais souligner ce point-là, à savoir que la fédération se mobilise pour la formation des chasseurs en ce moment, et c'est vraiment très appréciable. »

M. DUFRESNES : « Pour finir sur le loup, avec Alain HURTEVENT et l'association des chasseurs de montagne, nous en avons parlé l'an dernier à la réunion, c'est en train de se faire avec la FNC.

Nous allons mobiliser nos députés Européens pour essayer de faire changer la convention de Berne. Parce qu'il faut savoir que cette convention est à deux vitesses, elle est injuste, et nous allons vraiment tout axer là-dessus.

A l'heure d'aujourd'hui, il y a des pays de l'Est qui signent la convention en se donnant des protections, c'est-à-dire qu'ils s'autorisent à réguler certaines espèces avec entre autre le loup, donc ils n'ont pas de contraintes comme nous nous en avons. C'est des choses que nous allons essayer d'aborder et de faire changer mais comme tu le dis Michel, le temps que nous fassions bouger tout ça, je pense que je ne serai plus président. Il y a d'autres questions ? »

Question M. Bruno BOUSSIRON: « Oui s'il vous plaît, Bruno BOUSSIRON, président du club national des bécassiers Isère. Monsieur le président, madame messieurs les administrateurs. Premièrement, sachez que le CNB adhère particulièrement aux propos que vous avez tenus et en même temps, se rapporte aux actions que vous menez concernant l'exclusion de certains types de chasse pour lesquels les bécassiers sont très souvent défavorablement impactés.

Ma question en trois points concerne le carnet de prélèvement :

1 : pouvez-vous nous dire quel est l'état d'avancement et le taux de retour des carnets de prélèvement pour l'Isère ?

Deuxième question : qu'en est-il et quel est le positionnement de la fédération dans le cas des carnets de prélèvement qui ne seraient pas et qui ne sont pas restitués et qui feraient l'objet d'une demande l'année suivante ? Et puis troisièmement, vous avez fait référence à la saisie faite directement par les bécassiers, est-ce que vous pourriez nous en dire un petit peu plus, en particulier sur le processus et le logiciel qui sera utilisé. Merci».

Réponse M. DUFRESNES : « Alors, première question sur le rendement des carnets bécasses entre 80% et 85%, ceux qui ne les rendent pas, nous leur envoyons un courrier et nous ne leur en redonnons pas.

La deuxième question, nous avons quand même eu pas mal de carnets qui étaient rendus à une époque sans nom et sans le code barre, donc nous faisons un courrier de rappel à tous les chasseurs qui ne le rendent pas et nous bloquons derrière.

Question M. Michel PIOZ-MARCHAND : Je suis l'ancien président du club des bécassiers. Je voulais poser la question : quand vous dites que vous faites une intervention, au niveau des gens qui ont mal répondu, qui n'ont pas collé leur étiquette sur le carnet, vous faites une intervention et qu'est-ce que les gens vous répondent, ils refont une autre demande ? »

Réponse M. DUFRESNES : « Ils ne peuvent pas puisqu'ils ne sont pas nominatifs »

M. PIOZ-MARCHAND : « Non mais vous qu'est-ce que vous faites ? qu'est-ce que vous faites au niveau de la fédération ? »

Réponse M. SIBUT : « On va clore le débat, c'est extrêmement simple, on ne fait aucune intervention. On transmet au préfet le nombre de carnets rendus et le nombre de carnets distribués et on fait le bilan. »

M. PIOZ-MARCHAND : « Il y a une loi application sur la loi et un arrêté application de la loi. Un point c'est tout. »

Réponse M. SIBUT : « Eh bien on applique la loi »

M. PIOZ-MARCHAND : « La loi vous l'appliquez comme vous voulez. Le gars qui ne rend pas son carnet, premièrement avant le 30 juin, pas de carnet. Si le carnet est mal rempli pour différentes raisons, pas de carnet non plus. »

Réponse M. SIBUT : « Nous appliquons la loi et nous transmettons chaque année le bilan des prélèvements de bécasses comme il est prévu dans le cadre de l'arrêté ministériel. Maintenant qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, s'il y a des départements qui ne l'appliquent pas, ils ne l'appliquent pas. »

M. DUFRESNES : « Deux choses, je vais te répondre Michel. La fédération n'est pas une dictature c'est clair, et je ne serai jamais dans ce sens-là et je ne te suivrai jamais dans ce sens-là, ça c'est sûr et

certain. Maintenant la deuxième chose, nous sommes dans les 5 premières fédérations à rendre autant de carnets. Parce que tu as une fédération, je ne citerai pas le nom, qui est à 2% de rendu. Quand on est entre 80 et 85% en plus, on envoie des courriers quand c'est nominatif. »

M. PIOZ-MARCHAND : « Non moi j'aurais été content si vous étiez à 100%. 85% c'est bien, par rapport aux autres fédérations qui n'en renvoient pas. Est-ce que vous trouvez que les autres fédérations font bien leur travail ? »

M. DUFRESNES : « Pas du tout. Par contre, ce que j'aimerais bien, et ça, nous allons travailler dessus, je pense que les bécassiers, les vrais bécassiers rendent bien leur carnet de bécasse. Ceux qui ne les rendent pas, ce sont ceux qui prennent le carnet même quand ils sont au sanglier. Des traqueurs, il y en a qui prennent le carnet même s'ils prélèvent rarement des bécasses, ceux-là ne doivent pas le rendre. Mais ça, nous ferons l'étude et nous essaierons de l'apporter à ton successeur.

Et maintenant pour la saisie en ligne, donc, c'est un accord qu'on a trouvé avec la DDT où nous attendons la dématérialisation des plans de chasses grand gibier.

Nous attendons le courrier de la DDT pour pouvoir travailler et mettre un cahier des charges en œuvre pour pouvoir le faire. Donc si tu veux le carnet de bécasse, tu le rentreras par ton numéro de permis, tu le saisis avec le numéro et tu auras un récépissé qui sortira et tu auras la preuve par laquelle tu as bien saisi. Moi je pense que de temps en temps, il faut rendre le chasseur responsable aussi. »

Question M. PIOZ-MARCHAND : « Je peux poser une question qui n'a rien à voir avec la bécasse. On va parler des randonneurs. Moi je suis chasseur de gros gibier, de bécasses et je suis randonneur. Vous dites effectivement que les gens qui passent dans les zones urbaines ou péri-urbaines, mais moi je suis randonneur et croyez moi, j'ai deux questions : au niveau des tracés, vous savez qu'il y a le conseil départemental maintenant, ex conseil général qui a passé des conventions avec les propriétaires pour que les randonneurs empruntent ces chemins. Vous voyez ces petits panneaux jaunes ? Les gens suivent ça d'un point à un autre en suivant ce que dit le conseil général. Le conseil général tant que je sache c'est une partie de l'état. Donc est-ce autorisé ou pas autorisé ? Même si c'est dans des terrains privés, cela veut dire que les terrains privés ont été contactés par des conventions. »

Réponse M. DUFRESNES : « Michel on ne va pas lancer un débat là-dessus, ce que Clément a soulevé, il le vit. Je connais très bien le secteur de Corenc la Tronche, c'est mon secteur, avec la Bastille, donc je le vis aussi. Moi je suis à la Terrasse, nous avons des sentiers balisés dans le parc de la Chartreuse, partout dans la Chartreuse donc les gens le respectent bien, et là, je comprends tout à fait ce qu'il dit. Il y a peut-être un travail à faire avec la communauté de commune et les mairies pour que chacun soit sensibilisé à ça. Mais nous ne pouvons pas comparer Morestel ou Charvieu-Chavagneux, c'est clair. »

Question M. PIOZ-MARCHAND : « Monsieur le président une dernière question. Vous avez parlé en aparté des regroupements futur des communes et des ACCA. Que deviennent les droits de chasse sur les communes et les ACCA qui vont être éventuellement regroupés et comment voyez-vous l'organisation ? »

Réponse M. DUFRESNES : « Pour les plans de chasse ? »

M. PIOZ-MARCHAND : « Pour les sociétaires »

M. DUFRESNES : « Quand tu vas avoir deux communes qui vont fusionner, tu n'auras donc plus qu'une ACCA, donc le plan de chasse après sera au bureau de la nouvelle ACCA, c'est au nouveau conseil d'administration d'organiser les plans de chasses. »

M. PIOZ-MARCHAND : « Les plans de chasse c'est une chose mais sur l'attribution des cartes sociétaires. »

M. DUFRESNES : « Ça sera pareil au lieu que tu le fasses simplement dans ton ACCA aujourd'hui, tu auras une ACCA avec fusion de trois communes donc de trois ACCA et puis tu auras un bureau et un conseil d'administration à la tête qui gèrera cette nouvelle ACCA c'est-à-dire que le territoire sera sur trois communes fusionnées. »

M. PIOZ-MARCHAND : « Et dans le cadre où un sociétaire n'est pas propriétaire terrien sur une commune avoisinante que deviendra-t-il ? »

M. DUFRESNES : « Ça n'existera plus, ça sera l'ACCA nouvelle qui existera. Mais on vous expliquera la démarche. Merci à vous. »

M. Jean-Louis DUFRENES Clôture l'assemblée générale du 25 Avril 2015